

Rapport annuel sur l'évolution du marché au détail d'essence ou de carburant diesel

*Évolution des différentes composantes de prix et
caractéristiques de ce marché au 31 décembre 2025.*

30 janvier 2026

. Régie
de l'énergie
Québec 



Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN : 978-2-555-03108-1

© Gouvernement du Québec

Bureau de la présidence

PAR COURRIEL

Montréal, le 30 janvier 2026

Monsieur Jean Boulet
Ministre du Travail
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Ministre responsable de la Stratégie maritime
Ministre responsable de la région de la Mauricie
710, place D'Youville, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Objet : Rapport sur l'évolution des marchés au détail de l'essence et du carburant diesel en 2025 (article 169 de la [Loi sur la Régie de l'énergie](#)) pour dépôt à l'Assemblée nationale

Monsieur le Ministre,

Tel que prévu à l'article 169 de la [Loi sur la Régie de l'énergie](#) (chapitre R-6.01), vous trouverez ci-joint le rapport de la Régie de l'énergie (La Régie) sur l'évolution des marchés au détail de l'essence et du carburant diesel en 2025. Ce rapport, qui porte notamment sur l'évolution des différentes composantes de prix et sur les caractéristiques des marchés doit être déposé devant l'Assemblée nationale, si elle est en session, ou dans les 30 jours de l'ouverture de la session suivante.

Les constats et conclusions que nous vous soumettons aujourd'hui sont le fruit de quatre mois de travail rigoureux et sont basés sur les données recueillies par la Régie aux fins de ses publications sur les prix des produits pétroliers et leurs composantes, de même que sur les renseignements relatifs aux essenceries en opération au Québec, tels que recensés par la Régie.

Consciente de l'importance que vous accordez à ce sujet et des réflexions qu'il suscite, j'espère que le rapport transmis aujourd'hui par la Régie vous sera utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Esther Falardeau, Présidente par intérim et régisseuse

EF/ml

p.j. (1)

c.c. M. Jean-Philippe De Choinière, directeur de cabinet, ministère du Travail
M^{me} Claudia Lacoste, secrétaire générale, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

500, boulevard René-Levesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.gq.ca

Sommaire

Conformément à la *Loi sur la Régie de l'énergie*, la Régie de l'énergie (la Régie) transmet son premier rapport annuel sur l'évolution du marché au détail d'essence ou de carburant diesel, pour l'année 2025. Trois éléments ressortent de ce rapport.

Évolution du marché et des prix

Le nombre des essenceries a baissé de 3,9 % depuis 2022, mais les 2 671 essenceries actives au Québec ont vu leurs ventes augmenter de 1,5 %. Dans ces essenceries plus efficaces, les prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel ont diminué, respectivement, de 0,09 \$/litre (soit 5,5 %) et de 0,04 \$/litre (soit 2,2 %) entre 2024 et 2025.

Événements susceptibles d'avoir influencé les prix et composantes de ceux-ci

La Régie a examiné deux événements qui auraient pu influencer les prix en 2025 : l'abandon de la taxe carbone et l'abolition du « *prix plancher* ». Elle conclut que la tendance à la baisse des prix du carburant a débuté en 2024 et n'a pas été déclenchée par ces deux événements, dont l'impact aura été, somme toute, marginal et localisé.

Les composantes qui influencent le plus le prix à la pompe sont le coût d'acquisition et les taxes, qui expliquent plus de 90 % des coûts du carburant à la pompe. La Régie observe, en 2025, un recul de la marge de détail estimée, qui s'établit à 0,09 \$/litre pour l'essence ordinaire.

Enjeux et perspectives : renforcement de la surveillance en 2026

À compter du 1^{er} avril 2026, la plateforme *Prix essence Québec* permettra à la Régie de bonifier sa surveillance du marché, puisque les prix de chaque établissement seront disponibles, dès que modifiés. Cette évolution renforcera la capacité de la Régie à suivre les écarts régionaux, à documenter les comportements atypiques et à approfondir l'analyse des composantes de prix, tout en maintenant des processus de validation rigoureux et la protection des renseignements confidentiels.



Table des matières

Sommaire	5
1. Introduction	13
1.1. Pouvoirs et rôle de surveillance de la Régie	13
1.2. Contexte et méthodologie	14
1.3. Validation des données	16
1.4. Confidentialité des données	17
2. Résultats	18
2.1. Évolution des prix et de leurs composantes	18
2.1.1. Effet de l'abandon de la taxe carbone	21
Abitibi-Témiscamingue et Outaouais	21
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	24
2.1.2. Effet de l'abolition du « <i>prix plancher</i> »	27
Capitale-Nationale	28
Chaudière-Appalaches	30
Saguenay-Lac-Saint-Jean	32
2.1.3. Composantes des prix de l'essence et du carburant diesel	35
PMRC	38
Coûts minimal de transport	39
Taxes	40
Marge de détail estimée	41
2.2. Caractéristiques du marché	44
2.2.1. Caractéristiques générales	44
2.2.2. Volumes de ventes des essenceries	48
2.2.3. Modèle commercial et structure commerciale des essenceries ..	51

Modèle commercial	52
Structure commerciale et concentration du marché	52
3. Perspectives et enjeux pour le marché	57
Adaptation aux changements structurels.....	57
Surveillance accrue des régions sensibles.....	57
Outils de surveillance	58
Impact des politiques publiques	59
Annexe 1.....	60
Annexe 2	84

Table des illustrations

Graphiques

Graphique 1 : Fluctuation mensuelle des prix au Québec, essence ordinaire et diesel, 2024 et 2025.....	19
Graphique 2 : Fluctuation mensuelle des prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel, Abitibi-Témiscamingue et Outaouais, 2025.....	23
Graphique 3 : Fluctuation mensuelle des prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2025	26
Graphique 4 : Fluctuation mensuelle des prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel, Capitale-Nationale, 2025	29
Graphique 5 : Fluctuation mensuelle des prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel, Chaudière-Appalaches, 2025.....	31
Graphique 6 : Fluctuation mensuelle des prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel, Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2025	33
Graphique 7 : Proportion des diverses composantes par rapport au prix à la pompe, moyennes annuelles estimées pour l'ensemble du Québec, 2025	37
Graphique 8 : Évolution du PMRC de l'essence ordinaire et du carburant diesel, 2025.....	39
Graphique 9 : Répartition du nombre d'essenceries et des ventes de carburant par région administrative au Québec (%), en comparaison avec la population, 2024.....	45
Graphique 10 : Variation du nombre d'essenceries par région administrative, entre 2022 et 2024 (%)	47
Graphique 11 : Répartition du nombre d'essenceries par intervalle de volumes d'essence et de diesel vendu au Québec (%)......	50
Graphique 12 : Répartition des essenceries au Québec par structure commerciale, 2024.....	54
Graphique 13 : Part de marché des cinq entreprises les plus actives dans la distribution de carburant au Québec, 2022 et 2024	56

Tableaux

Tableau 1 : Valeur des taxes incluses au prix à la pompe de l'essence ordinaire et du carburant diesel, 2024 et 2025.....	41
Tableau 2 : Évolution du nombre d'essenceries et des volumes de vente au Québec, 2019 à 2024	44
Tableau 3 : Ouvertures et fermetures d'essenceries au Québec, 2019 à 2024	46
Tableau 4 : Répartition du nombre d'essenceries et des volumes de vente, selon la structure commerciale, 2022 et 2024.....	53
Tableau 5 : Cinq détaillants corporatifs les plus actifs et bannières exploitées, 2024.....	55
Tableau 6 : Part de marché des volumes vendus des cinq entreprises les plus actives sur le marché de la vente au détail, 2022 et 2024.....	55
Tableau 7 : Prix mensuel moyen de l'essence par région administrative, 2024 et 2025	61
Tableau 8 : Prix mensuel moyen du carburant diesel par région administrative, 2024 et 2025	62
Tableau 9 : Prix mensuel moyen de l'essence, détaillé par sous-région, Abitibi-Témiscamingue et Outaouais, 2024 et 2025	63
Tableau 10 : Prix mensuel moyen du carburant diesel, détaillé par sous-région, Abitibi-Témiscamingue et Outaouais, 2024 et 2025.....	64
Tableau 11 : Prix mensuel moyen de l'essence, détaillé par sous-région, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2024 et 2025	65
Tableau 12 : Prix mensuel moyen du carburant diesel, détaillé par sous-région, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2024 et 2025	66
Tableau 13 : Prix mensuel moyen de l'essence, détaillé par sous-région, Capitale-Nationale, 2024 et 2025	67
Tableau 14 : Prix mensuel moyen du carburant diesel, détaillé par sous-région, Capitale-Nationale, 2024 et 2025	68

Tableau 15 : Prix mensuel moyen de l'essence, détaillé par sous-région, Chaudière-Appalaches, 2024 et 2025.....	69
Tableau 16 : Prix mensuel moyen du carburant diesel, détaillé par sous-région, Chaudière-Appalaches, 2024 et 2025.....	70
Tableau 17 : Prix mensuel moyen de l'essence et du diesel, détaillé par sous-région, Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2024 et 2025	71
Tableau 18 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix de l'essence, par région administrative, 2024.....	72
Tableau 19 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix de l'essence, par région administrative, 2025.....	75
Tableau 20 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix du carburant diesel, par région administrative, 2024	78
Tableau 21 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix du carburant diesel, par région administrative, 2025	81
Tableau 22 : Nombre d'essenceries en opération, volume de ventes et répartition par région administrative du Québec, 2022 et 2024.....	85
Tableau 23 : Nombre d'essenceries et volumes annuels de ventes par région administrative du Québec, par type de carburant, 2022 et 2024	86
Tableau 24 : Répartition des essenceries de chaque région administrative du Québec, par intervalle du volume de vente, 2024	87
Tableau 25 : Modèles commerciaux, en 2022 et 2024.....	88
Tableau 26 : Structures commerciales des essenceries, par région administrative, 2022 et 2024.....	89

Figure

Figure 1 : Composantes du prix de l'essence à la pompe	35
--	----

1. Introduction

1.1. POUVOIRS ET RÔLE DE SURVEILLANCE DE LA RÉGIE

La Régie de l'énergie (la Régie) surveille les prix des produits pétroliers dans les diverses régions du Québec en vertu des articles 55 à 58 de la [Loi sur la Régie de l'énergie](#)¹ (la LRÉ), qui encadrent son pouvoir de surveillance, d'inspection et d'enquête dans ce domaine. Dans ce contexte, la Régie recueille et publie des données relatives aux carburants vendus au détail dans les essenceries² québécoises et rend disponibles, sur son site internet, plusieurs statistiques actuelles et historiques sur les prix des produits pétroliers. La Régie répond également aux demandes d'informations des consommateurs, des détaillants et des médias, à ce sujet.

La *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*³ (Loi sur la gouvernance responsable), sanctionnée le 7 juin 2025, ne modifie pas ces articles, mais ajoute l'information des consommateurs à la mission de la Régie et prévoit, à l'article 169 de la LRÉ, que l'organisme fasse annuellement rapport au ministre sur l'évolution du marché au détail d'essence ou de carburant diesel⁴, en ce qui a trait, notamment, à l'évolution des différentes composantes de prix et aux caractéristiques de ce marché.

Par ailleurs, la Loi sur la gouvernance responsable ajoute, pour les commerçants d'essence ou de carburant diesel, l'obligation de rendre accessibles, sur un site internet que la Régie met en place, les prix de vente de l'essence ou du carburant diesel qu'ils demandent à un

¹ RLRQ, chapitre R-6.01.

² Établissement de commerce de détail vendant du carburant au moyen d'une pompe distributrice reliée à un réservoir souterrain, accessible à tout véhicule automobile.

³ Recueil annuel des lois du Québec : [2025, chapitre 24](#).

⁴ Respectivement, tout type d'essence vendu au détail et utilisé principalement comme carburant dans les moteurs à allumage commandé et carburant diesel clair à basse teneur en soufre, vendu au détail et destiné à alimenter les moteurs diesel.

consommateur, pour chacun de leurs établissements⁵. Comme cette obligation ne débutera que le 1^{er} avril 2026⁶, l'analyse des composantes de prix du présent rapport portera sur les données recueillies par la Régie aux fins de ses publications actuelles⁷, pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Une mission bonifiée

L'information des consommateurs se greffe désormais à la **surveillance du secteur de l'énergie** comme partie intégrante de la mission de la Régie. Certaines nouvelles **obligations** s'ajoutent également, soit de faire rapport annuellement au ministre sur l'évolution des marchés au détail d'essence ou de carburant diesel et de fournir à ces commerçants une plateforme Web de transmission des prix de vente.

1.2. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Afin de répondre aux nouvelles exigences de la LRE, le présent rapport comporte deux sections principales : l'évolution des prix et les caractéristiques du marché. La première section examine, notamment, l'évolution des prix de l'essence et du carburant diesel pour l'ensemble du Québec et par région, en plus de se pencher sur certaines composantes de ces prix : la fourniture, les coûts de transport et les marges de détail. La seconde section aborde, quant à elle, les volumes de vente, les modèles commerciaux des essenceries, leur structure commerciale ainsi que l'aspect de la concentration du marché.

⁵ Article 67.1 de la *Loi sur les produits pétroliers* (RLRQ, c. P-30.01).

⁶ Article 193 du *RALQ 2025, chapitre 24*.

⁷ Référez à cet égard à la section *Produits pétroliers* du site internet de la Régie.

Les données relatives aux prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel sont tirées des Relevés quotidiens des prix (ou RQE). L'échantillon retenu pour cette publication correspond à 670 essenceries réparties dans 268 villes ou arrondissements du Québec. L'évolution des différentes composantes de prix se base, quant à elle, sur la publication des Composantes estimées des prix à la pompe (Composantes), ainsi que sur les Prix minimaux à la rampe de chargement (PMRC).

Sauf exception, la Régie ne collige des données que pour les essenceries situées dans les municipalités, cantons, paroisses, villes et villages des différentes régions administratives et municipalités régionales de comté (MRC) du Québec⁸. Par le passé, la Régie a observé d'importantes différences d'approche quant à l'affichage des prix dans les différents territoires et réserves (non organisés, autochtones ou autres). Considérant l'impact de ces différentes approches sur le calcul des moyennes de prix pour les régions concernées, la Régie n'inclut pas ces essenceries⁹ aux échantillons de ses publications, ni au Recensement. La Régie ne tient pas compte, non plus, des marinas, pourvoiries, relais de motoneiges, dépôts à approvisionnement sélectif par carte¹⁰ et dépôts avec réservoir externe, dont les activités de vente de carburant ne peuvent être assimilées à celles des essenceries¹¹.

Les caractéristiques du marché sont, quant à elles, principalement analysées sur la base des données recueillies dans le cadre du plus récent Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024 (le Recensement). Cet exercice, habituellement réalisé aux trois ans, permet à la Régie de dresser un portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel et d'en mesurer l'évolution. Anticipant des changements règlementaires, la Régie a devancé d'un an son Recensement, qui dresse ainsi

⁸ Définies par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les MRC sont listées au Répertoire des municipalités.

⁹ Totalisant une trentaine d'établissements en 2024.

¹⁰ « Cardlock ».

¹¹ Pour plus de détail à cet égard, consulter le Guide méthodologique pour l'établissement des différents relevés sur les produits pétroliers.

un portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel au 31 décembre 2024. C'est ce portrait au 31 décembre 2024 que la Régie considère être le plus représentatif de la situation en 2025.

1.3. VALIDATION DES DONNÉES

Pour s'assurer de la qualité des informations qu'elle diffuse, la Régie s'impose différents mécanismes de validation des données.

Aux fins de validation de ses publications sur les prix des produits pétroliers, la Régie procède, notamment, aux étapes suivantes :

- Intégration des informations du plus récent Recensement à sa base de données;
- Contrôle, aux trois ans, de la représentativité des échantillons retenus;
- Ajustement, le cas échéant, de la liste des raffineurs et grossistes retenus aux fins du PMRC¹²;
- Ajustement annuel du coût minimal de transport estimé, pour tenir compte de l'évolution du prix du carburant diesel et révision, le cas échéant, du coût minimal de transport estimé¹³, pour chaque MRC.

À compter du 1^{er} avril 2026, la Régie revisera ses publications afin que celles-ci demeurent représentatives du marché, tenant compte de l'ensemble des prix fournis par les commerçants d'essence et de carburant diesel. Les étapes de validation seront alors également revues.

¹² À l'heure actuelle, ceux-ci sont L'Impériale, Shell, Suncor et Valero.

¹³ Ce qu'il en coûte à un détaillant pour acheminer le produit depuis la rampe de chargement jusqu'à l'essencerie, par le moyen de transport le plus économique. Cet ajustement n'a cependant pas été apporté depuis 2024.

Aux fins de validation du Recensement, la Régie procède, notamment, aux étapes suivantes :

- Comparaison de la liste des essenceries participantes à la plus récente *Liste des titulaires d'un permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé* de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Ajout des informations manquantes, à partir de la plus récente liste des essenceries détenant un permis actif, obtenue de la RBQ;
- Contact direct de certains répondants, pour obtenir les informations manquantes ou pour questionner les différences observées dans les réponses fournies entre deux exercices;
- Comparaison des volumes de vente totaux à ceux de Statistique Canada, lorsque ceux-ci sont disponibles.

1.4. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

En vertu de l'article 23 de la [*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*](#)¹⁴, un organisme public ne peut communiquer un renseignement commercial de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par ce tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

La Régie s'est engagée à ce que les données transmises dans le cadre de son Recensement soient traitées de façon confidentielle. La Régie s'est également engagée à n'utiliser les renseignements obtenus qu'à des fins statistiques, administratives, ou pour la gestion de ses échantillons. Enfin, les données recueillies pour les fins de toutes les publications de la Régie ne sont présentées que sous forme d'agrégat ou de moyenne, de façon à en préserver la confidentialité.

¹⁴ RLRQ, chapitre A-2.1.

2. Résultats

2.1. ÉVOLUTION DES PRIX ET DE LEURS COMPOSANTES

Les données des sections qui suivent (tableaux 7 à 21 de l'annexe 1), proviennent des publications quotidiennes (RQE) et hebdomadaires (PMRC et Composantes) de la Régie, qui sont pondérées et basées sur un échantillon représentatif de l'ensemble du marché.

Les tableaux 7 et 8 montrent que les prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel étaient, respectivement, de 1,53 \$/litre et 1,75 \$/litre pour l'ensemble du Québec, en 2025. Ces prix correspondent à une baisse de 5,5 % pour l'essence et de 2,2 % pour le carburant diesel. Néanmoins, ces moyennes annuelles ne sont pas représentatives des fluctuations de prix observées mensuellement.

Le graphique 1, qui suit, détaille l'évolution mensuelle des prix de l'essence et du carburant diesel, pour l'ensemble du Québec en 2025 et en 2024. La section inférieure du graphique met en évidence deux dates qui auraient pu avoir un impact sur les prix de l'essence et du carburant diesel :

- Le 1^{er} avril 2025, date d'abolition de la taxe carbone partout au Canada, sauf au Québec, où cette taxe était remplacée par la redevance au SPEDE¹⁵; et
- Le 7 juin 2025, date choisie par la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre responsable du Développement économique régional, pour l'abolition du « *prix plancher* » de l'essence et du carburant diesel¹⁶.

Ces deux éléments ont été examinés plus en détail aux sections 2.2.1 et 2.2.2.

¹⁵ [Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.](#)

¹⁶ Par souci de cohérence avec les récentes annonces du gouvernement, la Régie a cessé de publier l'indicateur quotidien des coûts d'acquisition (IQCA) et l'IQCA du vendredi, qui servait de référence lors d'une éventuelle présomption de pratique abusive, pour l'application de l'article 67 de la [Loi sur les produits pétroliers](#). Il n'y a cependant pas de « *prix plancher* » pour l'essence et le carburant diesel au Québec et aucune amende n'est imposée à un détaillant vendant sous l'IQCA.

Graphique 1 : Fluctuation mensuelle des prix au Québec,
essence ordinaire et diesel, 2024 et 2025



La comparaison des prix présentée au graphique 1 permet de remarquer que la tendance baissière observée en 2024 s'est poursuivie en 2025 et ce, même avant l'abolition de la taxe carbone et du « *prix plancher* ». Le prix de l'essence ordinaire a continué de baisser après ces deux événements, avant de remonter à l'automne, pour enfin se stabiliser à la fin de l'année. Du côté du carburant diesel, la Régie observe une baisse des prix en début d'année, suivie d'une légère hausse, suivant l'abolition du « *prix plancher* ».

L'analyse des prix présentés au tableau 7 de l'annexe 1 permet de constater que les prix de l'essence ordinaire se trouvaient, en 2025, au Saguenay-Lac-Saint-Jean (0,10 \$/litre de moins que la moyenne), en Outaouais (0,07 \$/litre de moins) et dans le Centre-du-Québec (0,03 \$/litre de moins). Par opposition, les prix annuels moyens les plus élevés se retrouvaient, en 2025, dans les régions du Nord-du-Québec (1,70 \$/litre), de Montréal et de Laval (1,59 \$/litre), ainsi que de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de l'Abitibi-Témiscamingue (1,58 \$/litre).

Par ailleurs, le tableau 8 de l'annexe 1 permet d'observer que les prix du carburant diesel ont légèrement diminué entre 2024 et 2025. En effet, le prix moyen pour l'ensemble du Québec est passé de 1,79 à 1,75 \$/litre et les prix moyens les moins élevés se retrouvaient au Saguenay-Lac-Saint-Jean (1,72 \$/litre), en Outaouais (1,73 \$/litre de moins) et dans Lanaudière (1,73 \$/litre). À l'inverse, les prix les plus élevés en 2025 se trouvaient dans la région du Nord-du Québec (1,90 \$/litre), de l'Abitibi-Témiscamingue (1,77 \$/litre) et de Montréal (1,77 \$/litre).

À retenir

Les prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel ont baissé, respectivement, de 0,09 et 0,04 \$/litre entre 2024 et 2025, ce qui correspond à une baisse de 5,5 % pour l'essence et de 2,2 % pour le carburant diesel. Néanmoins, cette moyenne annuelle **n'est pas représentative des fluctuations de prix observées au cours des douze derniers mois.**

2.1.2. Effet de l'abandon de la taxe carbone

Considérant l'abandon, le 1^{er} avril 2025, de la redevance fédérale sur les combustibles qui s'appliquaient dans la plupart des provinces canadiennes, à l'exception du Québec¹⁷, il est pertinent d'analyser l'évolution des prix dans les régions administratives limitrophes à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick, soit l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Abitibi-Témiscamingue et Outaouais

Dans un premier temps, les régions limitrophes avec l'Ontario, soit l'Abitibi-Témiscamingue et l'Outaouais, ont connu une diminution du prix moyen de l'essence ordinaire en avril 2025, surtout dans les sous-régions contiguës à la province voisine.

En effet, le graphique 2 et le tableau 9, en annexe 1, montrent qu'une diminution de 1,5 % des prix de l'essence ordinaire est observée, en moyenne, pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette diminution était de 3,2 % pour la MRC Abitibi et Abitibi-Ouest, dont le prix moyen mensuel est passé de 1,61 à 1,56 \$/litre entre mars et avril. La MRC Témiscamingue a également connu une diminution de 1,4 % du prix de l'essence ordinaire au cours de la même période. L'abandon de la taxe carbone semble donc avoir eu un impact instantané pour ces deux sous-régions.

La diminution du prix moyen est encore plus significative pour le carburant diesel (tableau 10 de l'annexe 1); le prix moyen dans la MRC Abitibi et Abitibi-Ouest est passé de 1,82 \$/litre en mars 2025 à 1,76 \$/litre en avril 2025, soit une diminution de 3,3 %. Cette diminution est semblable pour la MRC Témiscamingue, dont le prix est passé de 1,86 à 1,80 \$/litre, soit une diminution de 3,2 %.

¹⁷ [Élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs à compter du 1er avril 2025 - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/energie/articles/2025/04/elimination-de-la-tarification-du-carbone-pour-les-consommateurs-a-compter-du-1er-avril-2025.html)

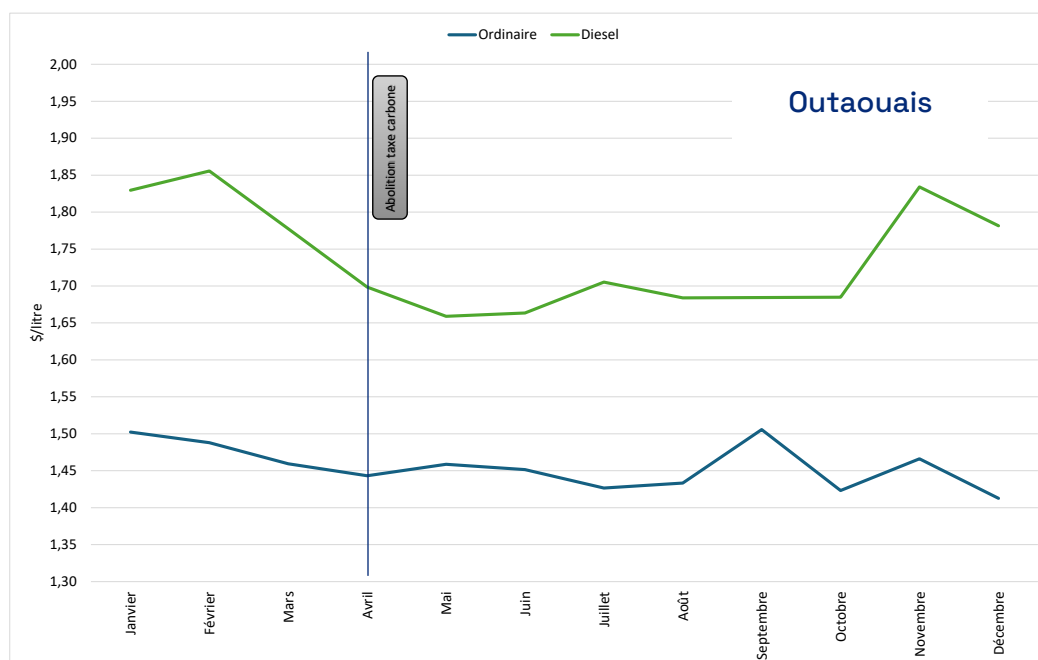
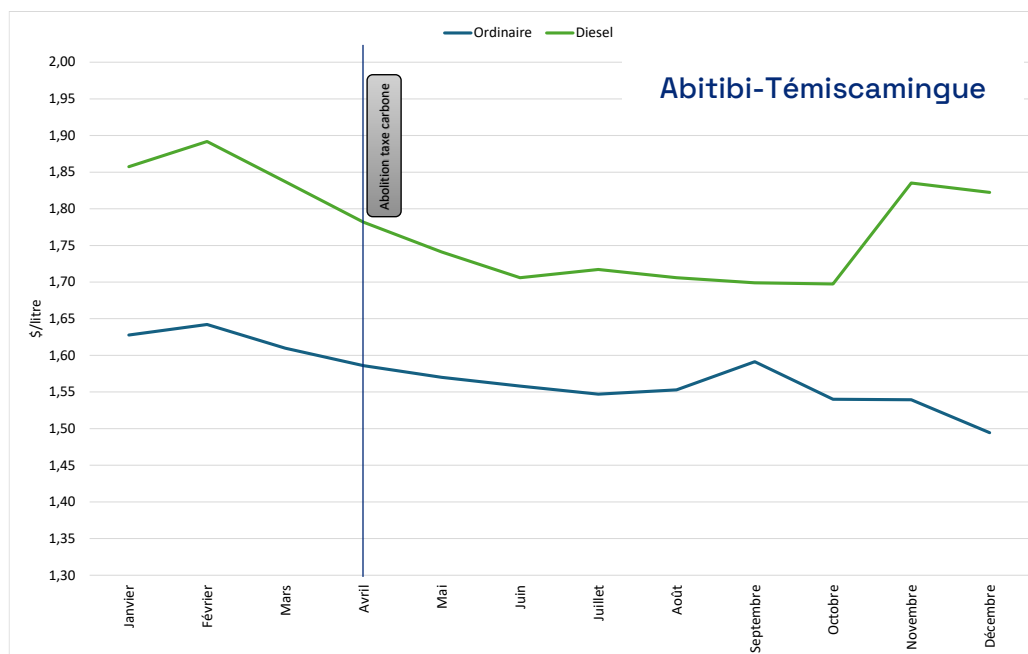
La diminution du prix moyen de l'essence ordinaire s'est maintenue au courant de l'année en Abitibi-Témiscamingue, de sorte que la moyenne des prix de janvier à mars 2025 était de 1,63 \$/litre, comparativement à 1,56 \$/litre pour le reste de l'année, ce qui représente une diminution de 4,27 %.

Le prix du carburant diesel a subi une diminution plus marquée que le prix de l'essence ordinaire pour cette région en 2025 et n'a pas connu de hausse en septembre, contrairement à l'essence ordinaire. Le prix s'est ensuite stabilisé, puis a augmenté significativement en décembre, passant d'une moyenne de 1,70 \$/litre en octobre, à 1,85 \$/litre en décembre.

En Outaouais, la diminution du prix moyen de l'essence a débuté avant l'abandon de la taxe carbone, comme l'illustre le graphique 2. En effet, le prix moyen en janvier 2025 était de 1,50 \$/litre, de 1,46 \$/litre en mars 2025 et de 1,44 \$/litre en avril 2025. Les essenceries situées à moins de 15 km de l'Ontario ont connu une diminution de prix plus prononcée. En effet, si le prix de l'essence était de 1,44 \$/litre en moyenne dans l'ensemble de l'Outaouais, les essenceries à proximité de l'Ontario affichaient un prix de 1,39 \$/litre en avril 2025.

L'abolition de la taxe semble avoir eu un effet plus significatif encore sur le prix du carburant diesel, qui est passé de 1,78 \$/litre en mars 2025 à 1,70 \$/litre en avril. Quant à elles, les essenceries situées à moins de 15 km de l'Ontario ont connu une diminution plus importante encore, puisque le prix moyen y est passé de 1,80 \$/litre en mars à 1,68 \$/litre en avril.

Graphique 2 : Fluctuation mensuelle des prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel, Abitibi-Témiscamingue et Outaouais, 2025



Source : Régie de l'énergie

À retenir

Les prix du carburant des sous-régions limitrophes à l'Ontario sont généralement inférieurs au prix moyen annuel de l'ensemble du Québec. Bien que la diminution du prix moyen du carburant en Abitibi-Témiscamingue et en Outaouais ne puisse être attribuée qu'au seul l'abandon de la taxe carbone, celui-ci semble néanmoins avoir accentué la variation des prix observée pour les sous-régions contiguës à la province voisine, surtout dans le cas du carburant diesel.

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Les régions limitrophes au Nouveau-Brunswick, que sont le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ont connu la même tendance baissière observée dans l'ensemble des régions du Québec.

Le prix moyen de l'essence ordinaire dans le Bas-Saint-Laurent était de 1,65 \$/litre en 2024 et a diminué à 1,54 \$/litre en 2025. Cette tendance s'est poursuivie une bonne partie de l'année, à un rythme stable, sans que l'abandon de la taxe carbone n'accélère cette diminution. Le graphique 3, qui suit, et le tableau 11 de l'annexe 1 montrent cependant que le prix moyen a connu une légère hausse à partir du mois de septembre, comme dans les autres régions administratives du Québec, pour revenir au niveau où il était avant l'abolition de la taxe.

Bien que l'abandon de la taxe carbone n'ait pas eu d'effet marquant sur le prix moyen de l'essence ordinaire pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, il semble que les prix observés dans la sous-région donnant accès à l'une des routes principales du Nouveau-Brunswick, soit la MRC de Témiscouata, aient été légèrement inférieurs à ceux du reste de la région.

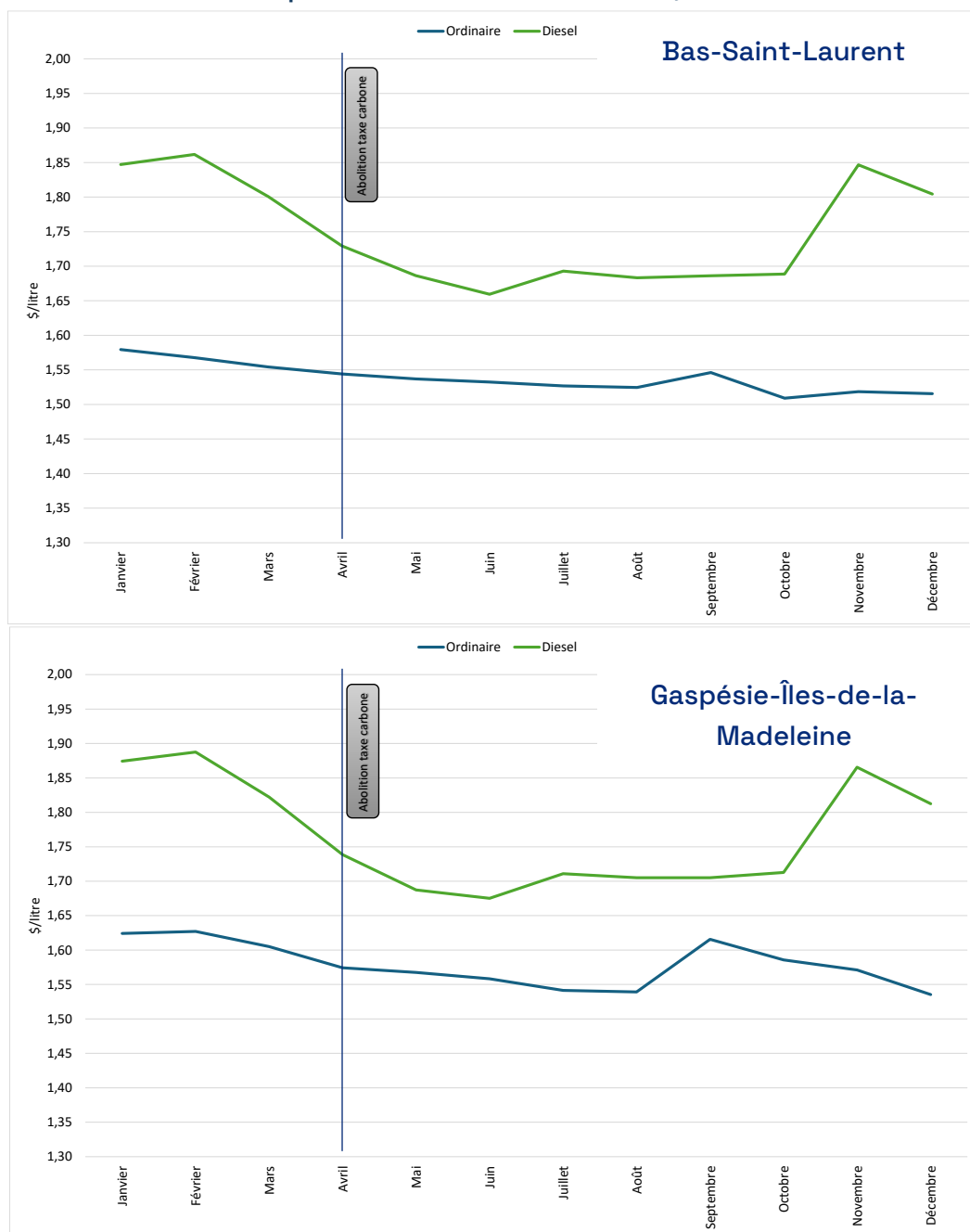
Dans la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le prix moyen de l'essence ordinaire est passé de 1,68 \$/litre en 2024 à 1,58 \$/litre en 2025 et le graphique 3 semble indiquer que l'abandon de la taxe carbone n'y a pas eu d'effet, sauf pour la MRC d'Avignon et Bonaventure, qui est contiguë au Nouveau-Brunswick.

Le tableau 12 de l'annexe 1, indique que le prix du carburant diesel a également subi une baisse dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et l'abolition de la taxe sur le carbone semble y avoir eu un impact plus significatif que pour le prix de l'essence ordinaire. Ainsi, le prix du carburant diesel est passé de 1,80 \$/litre en mars à 1,73 \$/litre en avril 2025 dans le Bas-Saint-Laurent. Cette diminution a été encore plus forte pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine où le prix est passé de 1,82 \$/litre en mars à 1,74 \$/litre en avril 2025. Enfin, contrairement à l'essence ordinaire, dont le prix a remonté en septembre 2025, le carburant diesel n'a vu son prix augmenter qu'à partir de novembre 2025.

À retenir

La tendance baissière du prix moyen de l'essence ordinaire a débuté en 2024 au Québec. L'abandon de la taxe carbone, en avril 2025, n'aura donc pas été un facteur déclencheur de la baisse générale du prix du carburant, ni pour les régions limitrophes à l'Ontario ni pour celles situées en bordure du Nouveau-Brunswick. Cependant, certaines sous-régions contiguës aux provinces voisines ont connu une diminution de prix un peu supérieure à celles observées dans le reste de la région administrative concernée. Pour sa part, le carburant diesel a connu une diminution de prix plus marquée lors l'abolition de la taxe carbone.

Graphique 3 : Fluctuation mensuelle des prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2025



Source : Régie de l'énergie

2.1.3. Effet de l'abolition du « *prix plancher* »

Dans le cadre des avis [A-2023-01](#) et [A-2023-02](#)¹⁸ (collectivement, les Avis), la Régie a analysé les écarts de prix et des marges de commercialisation entre les diverses régions du Québec et, respectivement, la région de la Capitale-Nationale et la région de Chaudière-Appalaches.

Dans les Avis, rendus à l'automne 2023, la Régie concluait que le prix de l'essence ordinaire était en moyenne plus élevé dans la Capitale-Nationale que dans presque toutes les autres régions du Québec. L'écart de prix observé s'expliquait alors principalement par une marge de détail estimée plus élevée dans la Capitale-Nationale. Pour sa part, Chaudière-Appalaches était l'une des trois régions pour lesquelles l'augmentation des prix avait été la plus significative entre 2018 et 2023, situation causée en grande partie par des marges de détail estimées moyennes élevées¹⁹.

À la suite de la publication des Avis, une étude du Pr. Robert Clark, portant sur le marché de la vente au détail de l'essence au Québec et remise au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de l'époque, recommandait l'élimination du « *prix plancher* » au Québec²⁰. C'est notamment à la suite de cette recommandation que le gouvernement abolissait le « *prix plancher* », le 7 juin 2025.

La Régie analysera donc, dans un premier temps, l'impact de l'abolition du « *prix plancher* » sur les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, puis se penchera sur le Saguenay-Lac-Saint-Jean, où elle a pu observer de potentielles guerres de prix, qui auraient pu être causées par cette abolition.

¹⁸ Dossier [R-4237-2023](#).

¹⁹ Pour illustrer cette hausse, rappelons que le prix moyen annuel de l'essence était de 1,72 \$/litre dans la région de la Capitale-Nationale en 2023, ce qui représentait une hausse de 37,6 % par rapport au prix moyen de 2018. La région de Chaudière-Appalaches avait également connu une hausse importante (34,9 %) par rapport à 2018. À titre de comparaison, le prix moyen de l'essence, pour l'ensemble du Québec, était de 1,67 \$/litre en 2023.

²⁰ [Étude sur le marché de la vente au détail de l'essence au Québec](#), Robert Clark, PhD, 15 mars 2024, page 74.

Capitale-Nationale

Après la hausse importante observée entre 2018 et 2023, le tableau 13 de l'annexe 1 montre que le prix moyen annuel de l'essence ordinaire a diminué de 4,0 % en 2024 (1,65 \$/litre), puis de 6,6 % en 2025 (1,54 \$/litre). Cette dernière baisse est un peu plus importante que pour l'ensemble du Québec, qui a connu une baisse de 5,5 % du prix moyen de l'essence ordinaire entre 2024 et 2025.

En plus de la tendance à la baisse des prix observée depuis 2024, il semble que l'abolition du « *prix plancher* », en juin 2025, pourrait avoir eu un impact supplémentaire sur les prix moyens de l'essence ordinaire dans certaines sous-régions de la Capitale-Nationale, ce qui a eu pour effet de faire passer le prix moyen de l'essence de 1,55 \$/litre entre janvier et juin 2025 à 1,53 \$/litre entre juillet et décembre, soit une diminution de l'ordre de 1,72 % pour l'ensemble de la région administrative.

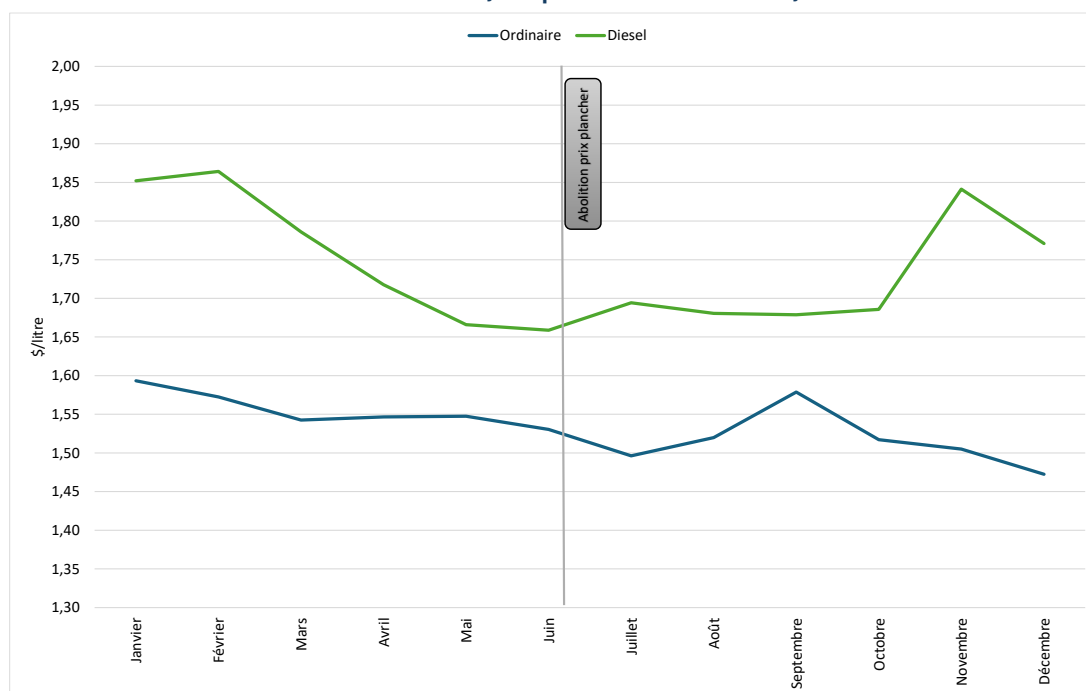
En 2024, les prix de l'essence ordinaire étaient plutôt homogènes entre les sous-régions de la Capitale-Nationale. Ainsi, le tableau 13 montre que le prix moyen variait entre 1,66 \$/litre et 1,65 \$/litre pour l'ensemble des sous-régions. Or, la variation de prix observée en 2025 semble un peu plus importante; le prix moyen le plus élevé se situe dans la MRC Charlevoix et Charlevoix-Est (1,56 \$/litre) et le prix le plus faible se situe dans Québec (Charlesbourg) (1,52 \$/litre).

Cette variation est d'autant plus importante depuis l'abolition du « *prix plancher* ». Ainsi, en ne considérant que la période allant de juillet à décembre 2025, le prix moyen le plus élevé, toujours dans la MRC Charlevoix et Charlevoix-Est, était de 1,55 \$/litre, mais le prix moyen le plus faible (1,51 \$/litre) se trouvait plutôt dans Québec (Les Rivières).

La variation des prix moyens de l'essence ordinaire entre les régions pourrait être attribuable aux marges de détail estimées, dont il sera question plus en détail à la section 2.2.3. À tout événement, la marges estimées moyenne est de 0,10 \$/litre dans la Capitale-Nationale, ce qui correspond, à peu de chose près, à la marge estimée pour l'ensemble du Québec, en 2025.

Par ailleurs, le tableau 14, en annexe 1, montre que l'abolition du « *prix plancher* » n'aura pas eu d'effet à la baisse sur le prix moyen du carburant diesel, qui est passé de 1,67 \$/litre en mai 2025, à 1,69 \$/litre en juillet, puis qui a augmenté significativement en novembre 2025, comme dans le reste du Québec.

Graphique 4 : Fluctuation mensuelle des prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel, Capitale-Nationale, 2025



Source : Régie de l'énergie

À retenir

Après la hausse importante observée entre 2018 et 2023, le prix moyen annuel de l'essence ordinaire a **diminué de 4,0 % en 2024, puis de 6,6 % en 2025**, pour atteindre 1,54 \$/litre dans la Capitale-Nationale. Cette baisse est un peu plus importante que pour l'ensemble du Québec (5,5 %).

L'abolition du « *prix plancher* », en juin 2025 semble avoir eu un **impact léger** : le prix moyen de l'essence est passé de 1,55 \$/litre, entre janvier et juin 2025, à 1,53 \$/litre entre juillet et décembre, soit une diminution de 1,72 % pour l'ensemble de la région administrative. Cependant, cette abolition semble avoir eu pour effet **d'accentuer les différences de prix entre les sous-régions de la Capitale-Nationale**.

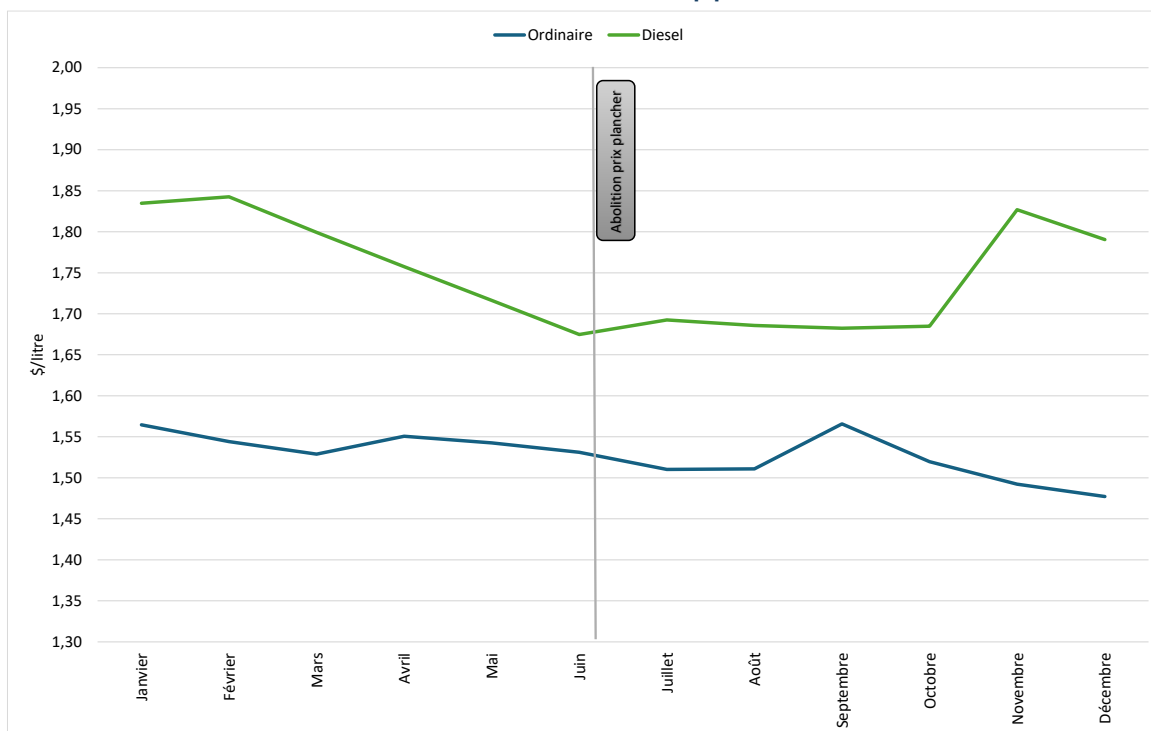
Chaudière-Appalaches

Les prix de l'essence ordinaire ont également diminué, en 2024, dans la région de Chaudière-Appalaches; le prix moyen y a baissé de 3,6 % pour atteindre 1,63 \$/litre²¹. Tout comme dans la Capitale-Nationale, cette diminution de prix s'est poursuivie en 2025. En effet, le graphique 5 et le tableau 15 de l'annexe 1, montrent que le prix moyen annuel est passé à 1,53 \$/litre, soit une diminution de 6,1 % entre 2024 et 2025. Cette diminution est, tout comme pour la Capitale-Nationale, un peu supérieure à la baisse du prix moyen de l'essence observée pour l'ensemble du Québec entre 2024 et 2025 (baisse de 5,5 %).

L'abolition du « *prix plancher* » semble avoir eu un léger impact sur la variation des prix, puisque le prix moyen est passé de 1,54 \$/litre, entre janvier et juin 2025, à 1,52 \$/litre pour la période de juillet à décembre 2025, soit une diminution de 1,6 % du prix moyen pour ces deux périodes.

²¹ Avis [A-2023-02](#), p.24.

Graphique 5 : Fluctuation mensuelle des prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel, Chaudière-Appalaches, 2025



Source : Régie de l'énergie

Cet impact semble un peu plus important pour certaines sous-régions. Ainsi, la MRC la Nouvelle-Beauce, qui affichait régulièrement une moyenne de prix inférieure à celle des autres sous-régions de Chaudière-Appalaches (1,51 \$/litre entre janvier et avril 2025) présentait des différences allant jusqu'à 13 ¢/litre en juillet 2025. La situation semble cependant s'être estompée à partir de novembre 2025.

Enfin, le prix moyen du carburant diesel ne semble pas avoir connu de soubresaut en juin 2025, tel que l'indique le tableau 16, en annexe 1. En effet, le prix moyen qui était de 1,72 \$/litre et 1,67 \$/litre, respectivement, en mai et juin 2025, est passé à 1,69 \$/litre en juillet et août 2025. Tout comme dans la Capitale-Nationale, le prix du carburant diesel a connu une hausse à partir de novembre 2025.

Cette variation des prix moyens de l'essence ordinaire entre les régions pourrait être attribuable aux marges de détail estimées, dont il sera question plus en détail à la section 2.2.3. À tout événement, la marges estimée moyenne de Chaudière-Appalaches était de 0,09 \$/litre, ce qui correspond à la marge estimée pour l'ensemble du Québec, en 2025.

À retenir

Tout comme dans la Capitale-Nationale, le prix de l'essence ordinaire a diminué dans Chaudière-Appalaches, pour atteindre 1,63 \$/litre en 2024, puis 1,53 \$/litre en 2025, soit une diminution de 6,1 % entre ces deux années. Cette baisse est **un peu supérieure à celle qui a été observée pour l'ensemble du Québec (5,5 %)**.

Ici aussi, l'abolition du « *prix plancher* » n'a eu qu'un **impact léger** : le prix moyen de l'essence est passé de 1,54 \$/litre entre janvier et juin 2025 à 1,52 \$/litre entre juillet et décembre. Cependant, les prix de la MRC la Nouvelle-Beauce (1,51 \$/litre entre janvier et avril 2025) ont subi une baisse de 13 ¢/litre, en juillet 2025. La situation semble s'être estompée à partir de novembre 2025.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

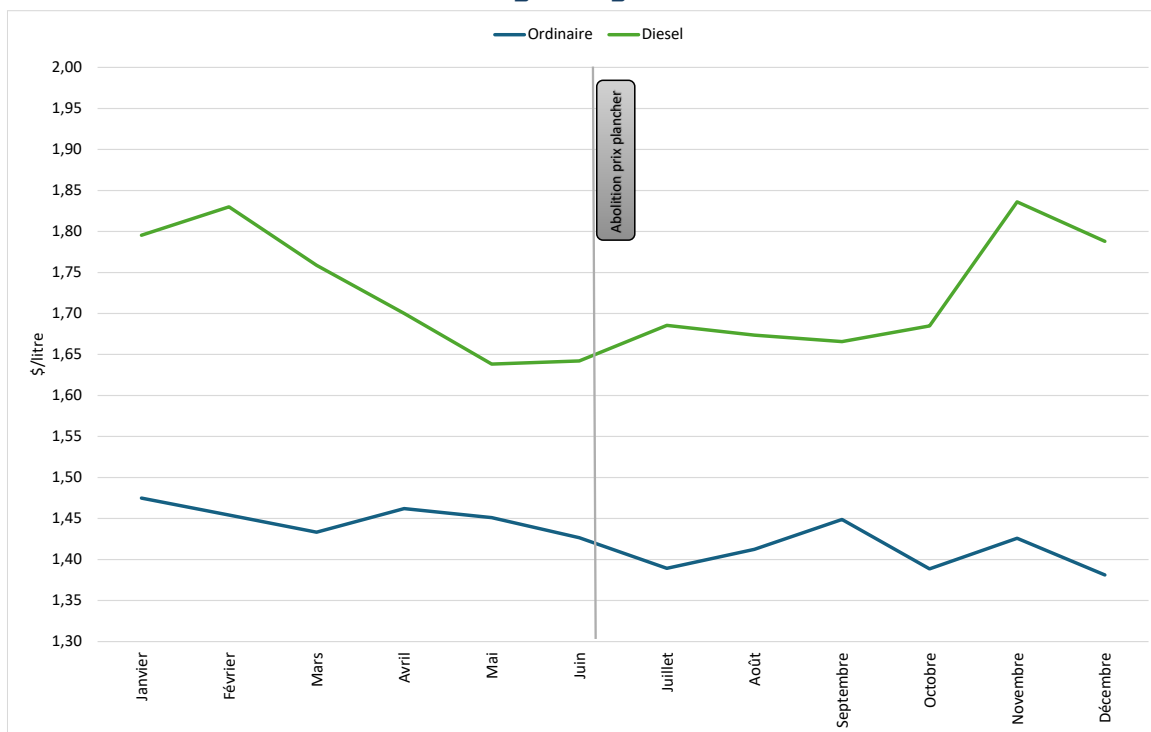
La Régie analyse maintenant, spécifiquement, le cas de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, où les prix du carburant ont été anormalement bas, comparativement à ceux des autres régions administratives du Québec.

En effet, tel que le montre le tableau 7, à l'annexe 1, le prix moyen de l'essence ordinaire dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est habituellement 0,10 \$/litre sous la moyenne de toutes les régions du Québec, depuis 2024. En 2025, le prix moyen observé (1,43 \$/litre) se compare avantageusement à la moyenne du Québec (1,53 \$/litre). En comparaison, la diminution du prix moyen au Saguenay-Lac-Saint-Jean a été de 7,7 % entre 2024 et 2025, contre 5,5 % pour l'ensemble du Québec, pour la même période. Le Saguenay-Lac-Saint-

Jean et l'Outaouais sont les deux seules régions dont la moyenne annuelle des prix est inférieure à 1,50 \$/litre.

L'abolition du « *prix plancher* » en juin 2025, a eu un effet léger au Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme le montre le graphique 6; ainsi le prix moyen, qui était de 1,45 \$/litre de janvier à juin, est descendu à 1,41 \$/litre en moyenne pour la période allant de juillet à novembre 2025. Il s'agit d'une baisse moyenne de 2,6 % des prix, mais la sous-région Saguenay (Chicoutimi & La Baie) a vu ses prix diminuer de 3,1 %.

Graphique 6 : Fluctuation mensuelle des prix de l'essence ordinaire et du carburant diesel, Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2025



Source : Régie de l'énergie

La situation particulière au Saguenay-Lac-Saint-Jean semble s'expliquer, comme le montre le tableau 17 de l'annexe 1, par une guerre de prix initiée dans les sous-régions Saguenay (Chicoutimi & La Baie) et Saguenay (Jonquière), où le prix moyen annuel de l'essence ordinaire était de 1,41 \$/litre en 2025.

La marge de détail estimée pour les essenceries de cette région est la plus faible au Québec, soit 0,04 \$/litre, tel qu'illustré au tableau 19. Cette marge de détail estimée faible peut expliquer en partie la différence de prix observée.

La situation est très différente dans le cas du carburant diesel. En effet, tel qu'il appert du tableau 17, presque aucune variation ne peut être observée entre les sous-régions. De plus, l'abolition du « *prix plancher* » ne s'est pratiquement pas fait sentir pour ce carburant et, comme dans les autres régions du Québec, le prix du carburant diesel a connu une hausse importante à partir de novembre, pour atteindre 1,85 \$/litre en décembre 2025.

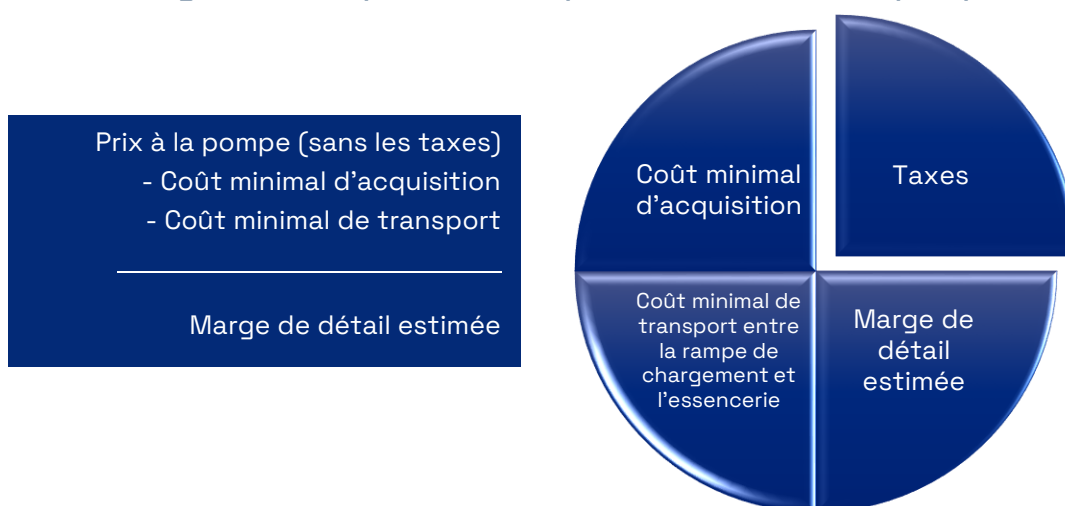
La Régie profitera de la mise en œuvre du projet *Prix essence Québec*, en avril 2026, et de l'obligation qu'auront les commerçants d'essence et de carburant diesel de rendre accessibles les prix de vente qu'ils demandent à un consommateur, pour accenter ses activités de surveillance des prix. L'accès aux prix de tous les commerçants facilitera une surveillance accrue dans les régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La Régie profitera également de la prochaine mise à jour du recensement, ainsi que du dossier d'établissement du coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel²² pour examiner plus en détail les composantes du prix des carburants au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

²² Dossier R-4289-2025.

2.1.4. Composantes des prix de l'essence et du carburant diesel

Afin de permettre aux consommateurs de mieux comprendre les variations du prix de l'essence, la Régie publie depuis 2012, différents tableaux et graphiques présentant une estimation des différentes composantes de ce produit, pour chacune des régions administratives du Québec. Il s'agit des [Composantes](#), qui sont résumées à la Figure 1.

Figure 1 : Composantes du prix de l'essence à la pompe



Source : Régie de l'énergie

À la figure 1, le **coût minimal d'acquisition** correspond au prix minimal à la rampe de chargement (PMRC), incluant les frais relatifs à la Quote-part payable au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi que les frais relatifs au Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

Le **coût minimal de transport** représente, quant à lui, ce qu'il en coûte à un détaillant pour acheminer le produit depuis la rampe de chargement jusqu'à son essencerie par le moyen de transport le plus économique.

Pour leur part, les **taxes** considérées par la Régie aux fins de l'estimation des composantes sont les suivantes :

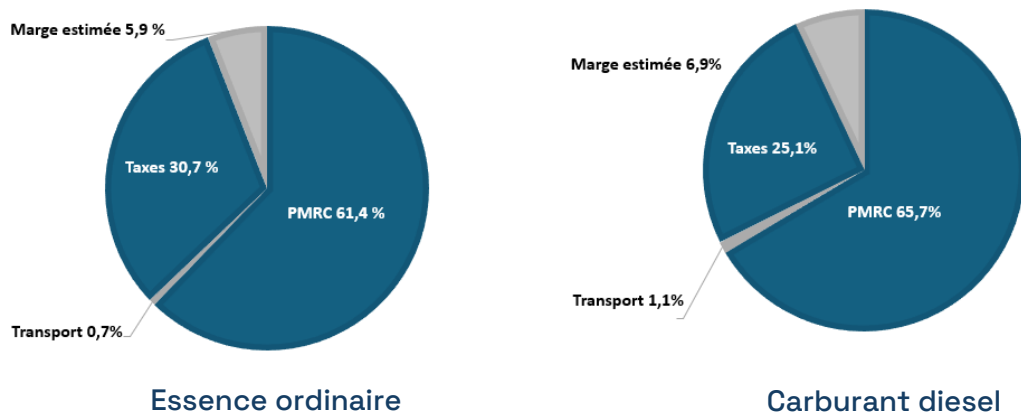
- La taxe d'accise fédérale (TAF);
- La taxe sur les carburants provinciale (TCP);
- La majoration ou le rabais de la TCP pour certaines municipalités (aux fins du financement du transport collectif ou pour tenir compte de la proximité d'autres marchés);
- La taxe sur les produits et services (TPS); et
- La taxe de vente du Québec (TVQ).

Enfin, la **marge de détail estimée**, qui correspond à la différence entre le prix à la pompe du carburant (sans les taxes) et la somme du PMRC et des coûts de transport, permet au commerçant de couvrir tous les types de coûts reliés à l'exploitation d'une essencerie. Elle exclut donc toute taxe.

Bien que la Régie ne publie pas de composantes pour le carburant diesel, les mêmes principes s'appliquent à ce type de carburant.

Le graphique 7, ci-après, présente la proportion respective de chacune des composantes, sur le prix à la pompe, en 2025. Ce graphique illustre bien l'importance du prix à la rampe de chargement et des taxes pour l'établissement des prix du carburants. La Régie analyse la variation de chacune des composantes dans les sections qui suivent.

Graphique 7 : Proportion des diverses composantes par rapport au prix à la pompe, moyennes annuelles estimées pour l'ensemble du Québec, 2025



Source : Régie de l'énergie

Note : pour simplifier la présentation, les résultats présentés sont arrondis à une décimale et leur somme n'atteint pas 100 %.

À retenir

Les composantes qui influencent le plus le prix à la pompe sont, de loin, le coût d'acquisition (PMRC) et les taxes. À elles deux, ces composantes expliquent plus de **90 % des coûts à la pompe** pour l'essence ordinaire et pour le carburant diesel.

PMRC

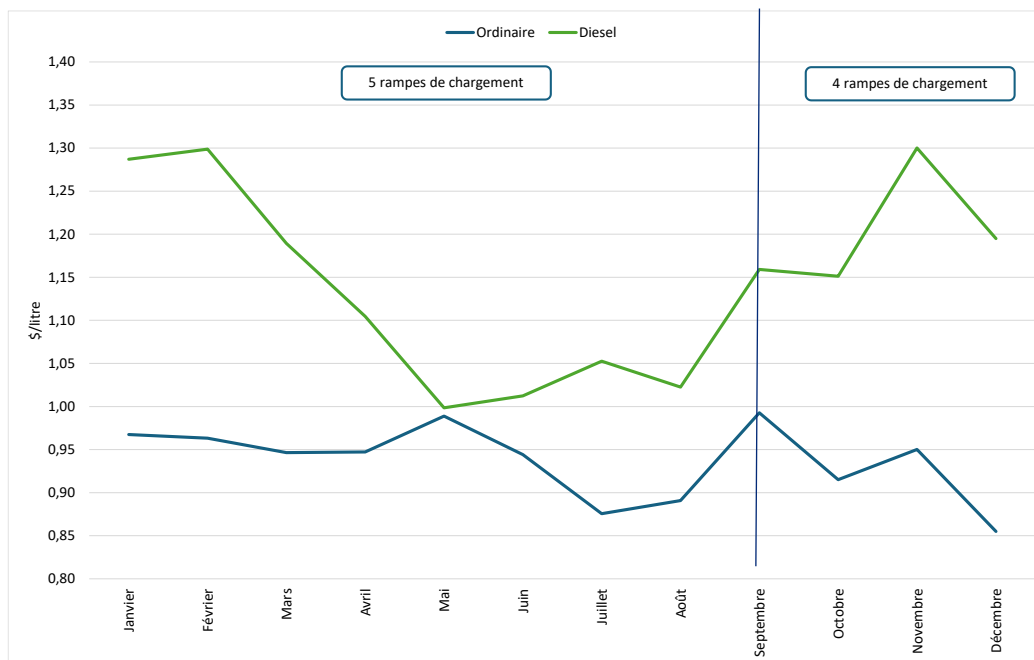
Depuis 2022, les cinq rampes de chargement auxquelles les détaillants du Québec s'approvisionnent habituellement sont celles de Suncor, Shell, Pétrole Impériale, Valéro et Irving. Cependant, le Recensement de 2024 a permis à la Régie de constater qu'aucun détaillant ne s'approvisionnait plus auprès d'Irving. Ce terminal a donc été retiré de l'échantillon des terminaux de référence, aux fins du calcul du PMRC, à partir du 1^{er} septembre 2025.

A priori, le PMRC de l'essence ordinaire et du carburant diesel est le même pour toutes les régions du Québec, puisqu'il s'agit du prix minimum quotidien à la rampe de chargement de Montréal. Ainsi, le PMRC annuel moyen de l'essence ordinaire, qui se retrouve aux tableaux 18 à 21 de l'annexe 1, était de 1,00 \$/litre en 2024 et est descendu à 0,94 \$/litre en 2025. Pour sa part, le prix à la rampe du carburant diesel est passé de 1,18 \$/litre en 2024 à 1,15 \$/litre en 2025. Il s'agit d'une baisse de 6,0 % et de 2,5 %, respectivement, pour l'essence ordinaire et pour le carburant diesel, entre 2024 et 2025.

Le PMRC de l'essence ordinaire le plus élevé en 2025 (0,99 \$/litre) a été observé en mai et septembre et le PMRC le plus bas (0,85 \$/litre) a été observé en décembre. À titre de comparaison, les prix moyens de l'essence les plus élevés en 2025 (1,57 \$/litre, en janvier et 1,56 \$/litre, en septembre), ainsi que le prix le plus bas (1,46 \$/litre, en décembre), semblent s'expliquer en partie par les fluctuations du PMRC.

Il convient néanmoins de noter que le retrait d'un terminal, en septembre 2025, correspond au moment où la Régie observe une hausse importante du PMRC; le graphique 8, ci-après, illustre bien cette variation. Le PMRC moyen de l'essence ordinaire est passé de 0,89 \$/litre à 0,99 \$/litre entre les mois d'août et septembre 2025, soit une hausse de 11,2 %. De la même façon, le PMRC moyen du carburant diesel est passé de 1,02 \$/litre à 1,16 \$/litre, soit une augmentation de 13,7 %, pour la même période.

Graphique 8 : Évolution du PMRC de l'essence ordinaire et du carburant diesel, 2025



Source : Régie de l'énergie

Coût minimal de transport

Depuis 2021, les données utilisées pour la mise à jour du coût minimal de transport proviennent de l'information recueillie auprès des détaillants et grossistes dans le cadre du recensement des essenceries. Les données transmises par les essenceries pour le transport de l'essence et du diesel sont d'abord segmentées par point d'approvisionnement : rampe de chargement de Montréal, rampe de chargement de Lévis ou autre point (par exemple, un point de dépôt). Puis, les données sont analysées pour chaque point d'approvisionnement, par secteur, par MRC et par sous-région, pour calculer le coût minimal de transport de chaque région administrative.

Entre les exercices de recensement, le coût minimal de transport est habituellement ajusté pour prendre en compte l'évolution annuelle du prix du carburant diesel utilisé par les compagnie de transport du carburant²³.

Pour 2024 et 2025, les tableaux 18 à 21 de l'annexe 1 indiquent que le coût minimal de transport moyen au Québec était estimé à 0,01 \$/litre pour l'essence ordinaire et à 0,02 \$/litre pour le carburant diesel²⁴. C'est dans les régions de Laval (0,0052 \$/litre) et de Montréal (0,0055 \$/litre) que le coût minimal de transport est le plus bas, ce qui est principalement dû à la proximité entre des détaillants et les rampes de chargement de Montréal. Les régions du Nord-du-Québec (0,0656 \$/litre) et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (0,0547 \$/litre) présentent, quant à elles les coûts minimaux de transport les plus élevés.

Taxes

Le prix à la pompe de l'essence ordinaire et du carburant diesel inclut les différentes taxes du tableau 1, qui suit. Le taux ou la valeur absolue de chacune de ces taxes est resté le même en 2024 et 2025.

²³ [Guide méthodologique pour l'établissement des différents relevés sur les produits pétroliers - Partie 1 : Procédures et définitions](#), pages 21 et 22. Cet ajustement n'a cependant pas été apporté depuis 2024.

²⁴ Plus précisément, 0,014 \$/litre et 0,0158 \$/litre, respectivement.

Tableau 1 : Valeur des taxes incluses au prix à la pompe de l'essence ordinaire et du carburant diesel, 2024 et 2025

Taxe	Essence ordinaire	Carburant diesel
TAF	0,10 \$/litre	0,04 \$/litre
TCP	0,192 \$/litre	
	Cependant, des majorations et des rabais peuvent être appliqués ou consentis aux essenceries :	
	• Situées dans certains régions limitrophes ou contiguës au Nouveau-Brunswick, à l'Ontario ou aux États-Unis. Dans ce cas, les rabais de taxes, fixés par Revenu Québec, varient selon la distance entre l'essencerie et la frontière; • Périphériques ou incluses dans le territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM); • Situées dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.	
TPS	5 %	
TVQ	9,975 %	

Source : Régie de l'énergie

Les tableaux 18 à 21 de l'annexe 1 indiquent que le total moyen de ces taxes en 2024 et en 2025 correspondait, respectivement, à 0,48 \$/litre et 0,47 \$/litre pour l'essence ordinaire, soit une baisse de 2,1 % entre les deux années. Le total moyen de ces taxes, pour le carburant diesel, était de 0,44 \$/litre pour 2024 et 2025.

Marge de détail estimée

La marge de détail estimée correspond au profit, sur le prix à la pompe du carburant (sans les taxes) qui permet au commerçant d'assumer les coûts d'exploitation de son essencerie. Il convient de rappeler que cette composante n'est qu'estimée par la Régie, tenant compte de valeurs régionales moyennes ou minimales, et pourrait varier d'un commerçant à l'autre, tenant compte de ses charges réelles.

Le tableau 18 de l'annexe 1 montre que la marge de détail estimée de l'essence ordinaire était, en moyenne, de 0,11 \$/litre en 2024. À ce moment, la marge estimée la plus élevée se trouvait dans le Nord-du-Québec (0,21 \$/litre) et la marge estimée la plus basse se retrouvait dans Lanaudière (0,07 \$/litre). Le tableau 19 montre, quant à lui, que cette marge estimée a connu un recul important en 2025 dans la totalité des régions. Ainsi, la marge estimée moyenne au Québec est passée à 0,09 \$/litre pour l'essence ordinaire, soit une baisse de 18,2 % entre 2024 et 2025.

La marge estimée moyenne la plus faible se retrouve au Saguenay-Lac-Saint-Jean (0,04 \$/litre), ce qui pourrait s'expliquer par la potentielle guerre de prix observée dans les MRC de Saguenay (Chicoutimi & La Baie) et Saguenay (Jonquière). La marge estimée moyenne la plus élevée se trouve, quant à elle, dans le Nord-du-Québec (0,23 \$/litre). Comme mentionné précédemment, la Régie profitera de la prochaine mise à jour du recensement et des dossiers règlementaires en cours pour examiner plus en détail les composantes du prix de l'essence de cette région.

La situation est similaire pour le carburant diesel. En effet, les tableaux 20 et 21 de l'annexe 1 montrent que la marge de détail estimée moyenne est passée de 0,13 \$/litre en 2024 à 0,12 \$/litre en 2025. Pour ce type de carburant, la marge de détail estimée reste stable d'une région à l'autre, sauf dans le Nord-du-Québec, où la marge est plus élevée.

À cet égard, la situation dans le Nord-du-Québec est préoccupante. En effet, la hausse de la marge estimée pour l'essence ordinaire et pour le carburant diesel, entre 2024 et 2025, y a été, respectivement, de 9,5 % et 15,0 %, comparativement à une variation **à la baisse** de la marge, pour l'ensemble du Québec, de 18,2 % et de 7,7 %, respectivement, pour l'essence ordinaire et le carburant diesel. Cette situation ne peut pourtant s'expliquer ni par une variation du nombre d'essenceries, ni par une variation des volumes de ventes, comme le montre le tableau 22 de l'annexe 2. La Régie examinera plus en détail son approche de calcul pour les différentes composantes du prix du carburant, pour cette région administrative, afin d'évaluer l'opportunité d'y apporter certains ajustements.

À retenir

La marge de détail estimée moyenne de l'essence ordinaire est passée de 0,11 \$/litre en 2024 à 0,09 \$/litre en 2025, soit une baisse de 18,2 %. La marge estimée moyenne la plus faible se retrouve au Saguenay-Lac-Saint-Jean (0,04 \$/litre), ce qui pourrait s'expliquer par la potentielle guerre de prix observée dans les MRC de Saguenay (Chicoutimi & La Baie) et Saguenay (Jonquière). La marge estimée moyenne la plus élevée se trouve dans le Nord-du-Québec (0,23 \$/litre).

La situation est similaire pour le carburant diesel. En effet, la marge de détail estimée moyenne est passée de 0,13 \$/litre en 2024 à 0,12 \$/litre en 2025. Cependant, pour ce type de carburant, la marge de détail estimée reste stable d'une région à l'autre, sauf dans le Nord-du-Québec, où la marge estimée est plus élevée.

2.2. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

2.2.1. Caractéristiques générales

Dans le cadre du plus récent Recensement, la Régie a identifié 2 671 essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024, soit une diminution de 3,9 % par rapport au recensement de 2022 et de presque du double de la baisse observée sur la période de trois ans séparant les recensements de 2019 et 2022. Ces essenceries ont vendu 8 437 millions de litres (ML) de carburant (essence et diesel confondus), soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2022. Ce volume vendu correspond à 3,17 ML par année, par essencerie. Le nombre d'essenceries en opération au Québec est donc en baisse, tandis que les volumes annuels de ventes croissent.

Le tableau 2, qui suit, présente le sommaire des données relatives au marché des essenceries entre 2019 et 2024. Les tableaux détaillés relatifs aux caractéristiques dont il sera question à la présente section se trouvent à l'annexe 2 (tableaux 22 à 26).

Tableau 2 : Évolution du nombre d'essenceries et des volumes de vente au Québec, 2019 à 2024

Recensements	Tous les carburants					
	Essenceries		Volume annuel de ventes (millions de litres)			
	Nombre	Variation (%) ¹	Total	Variation (%) ¹	Par essencerie ³	Variation (%) ¹
2019 ²	2 821	-1,9	9 103	3,5	3,24	6,0
2022	2 779	-1,5	8 316	-8,6	3,00	-7,6
2024	2 671	-3,9	8 437	1,5	3,17	5,6

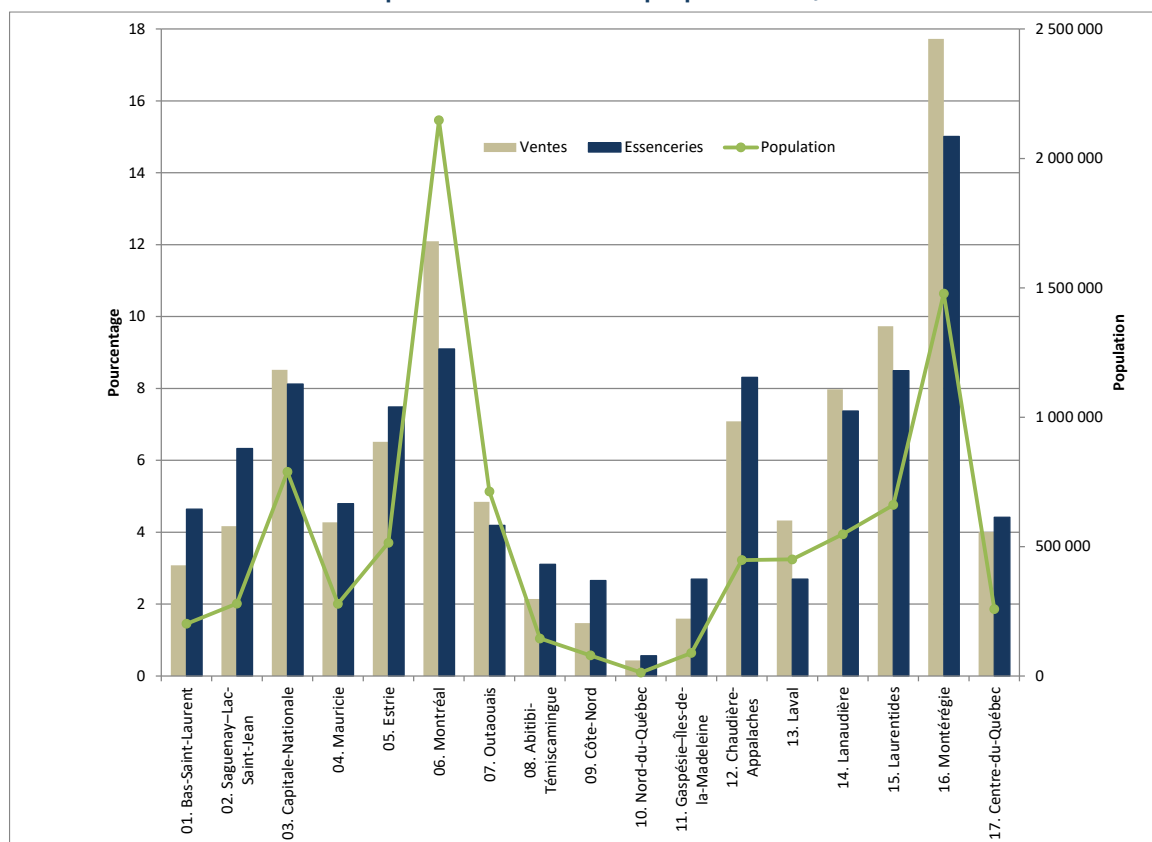
Source : Régie de l'énergie

Notes :

1. Certains des résultats présentés au tableau sont arrondis. Ainsi, les totaux pourraient différer de ceux que le lecteur pourrait obtenir en les recalculant à partir des données arrondies.
2. Variation par rapport à 2016.
3. Calculé à partir des essenceries pour lesquelles le volume annuel de ventes est disponible.

Le graphique 9, ci-après, détaille le nombre d'essenceries et les ventes de carburant par région administrative, au 31 décembre 2024.

Graphique 9 : Répartition du nombre d'essenceries et des ventes de carburant par région administrative au Québec (%), en comparaison avec la population, 2024



Source : Régie de l'énergie et décrets 1836-2023, 1516-2021 et 1099-2019.

Les trois régions qui comptent le plus grand nombre d'essenceries en opération en 2024 sont la Montérégie (401), Montréal (243) et les Laurentides (227). La région de Chaudière-Appalaches suit d'assez près, avec 222 essenceries.

En termes de volumes de vente, la Montérégie prend les devants, avec 17,7 % du total des volumes de carburant vendus au Québec en 2024 (soit 1 496 ML sur 8 437 ML). Les ventes de carburant totalisent 1 021 ML dans la région de Montréal (soit 12,1 %) et 821 ML dans les Laurentides (soit 9,7 %). À elles trois, ces régions administratives totalisent près de

39,6 % des ventes au Québec. Cette situation s'explique en bonne partie par le fait que ces régions regroupent, collectivement, 47,1 % de la population du Québec.

Les différents recensements de la Régie indiquent que le nombre d'essenceries en opération au Québec est à la baisse depuis plusieurs années. Or, la Régie observe une accélération de cette tendance depuis 2022. En effet, entre 2022 et 2024, 160 essenceries ont cessé leurs activités, 19 essenceries ont rouvert et seulement 33 nouvelles essenceries ont ouvert leurs portes, pour une variation nette négative de 108 essenceries. Tel que l'illustre le tableau 3, cette variation nette, calculée sur deux années dans le cadre du Recensement de 2024, est environ deux fois plus élevée que celles observées lors des deux derniers recensements, lesquels portaient chacun sur une période de trois années

Tableau 3 : Ouvertures et fermetures d'essenceries au Québec, 2019 à 2024

	2019 ¹	2022	2024
Fermetures	219	147	160
Nouvelles essenceries	138	75	33
Réouvertures	26	30	19
Variation nette	-55	-42	-108

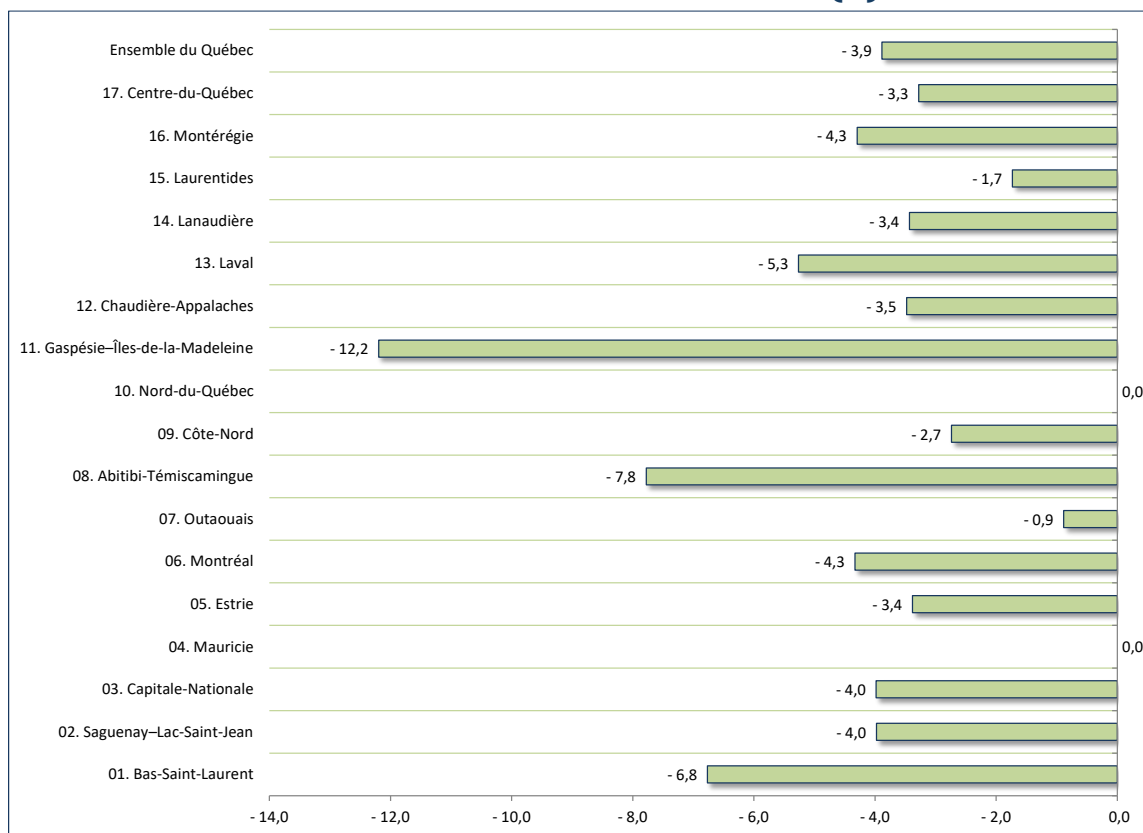
Source : Régie de l'énergie

Note : 1. Par rapport à 2016.

Cette forte diminution du nombre net d'essenceries au cours des deux dernières années a été plus marquée dans les régions ayant, au départ, le plus grand nombre d'essenceries. Ainsi, Montréal et la Montérégie comptent, collectivement, 29 fermetures nettes depuis 2022. La Montérégie se démarque avec 87 fermetures nettes depuis 2019, soit 58,0 % des fermetures nettes pour l'ensemble du Québec.

En analysant la situation du point de vue de la variation de l'offre, il semble que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (baisse de 12,2 % du nombre net d'essenceries), l'Abitibi-Témiscamingue (baisse de 7,8 %), et le Bas-Saint-Laurent (baisse de 6,8 %) soient les régions les plus durement touchées, tel que l'illustre le graphique 10.

Graphique 10 : Variation du nombre d'essenceries par région administrative, entre 2022 et 2024 (%)



Source : Régie de l'énergie

À retenir

Au 31 décembre 2024, il y avait **2 671 essenceries en opération** au Québec, soit **3,9 %** de moins qu'en 2022. **La baisse du nombre d'essenceries s'accélère.**

Si c'est en Montérégie et dans la région de Montréal que la diminution nette du nombre d'essencerie est la plus importante en nombre, ce sont la **Gaspésie-Îles de-la-Madeleine** (baisse de 12,2 %), l'**Abitibi-Témiscamingue** (baisse de 7,8 %) et le **Bas-Saint-Laurent** (baisse de 6,8 %) qui sont le plus durement touchées.

2.2.2. Volumes de ventes des essenceries

Le volume annuel de ventes d'essence et de diesel a augmenté de 1,5 % au Québec entre 2022 et 2024, passant de 8 316 ML à 8 437 ML tel que présenté au tableau 22 de l'annexe 2. Ce même tableau montre que près de 40 % de l'essence et du diesel au Québec ont été vendus dans les régions de la Montérégie, de Montréal et des Laurentides. Cependant, bien que les ventes d'essence et de carburant diesel aient beaucoup augmenté entre 2022 et 2024 en Abitibi-Témiscamingue (11,5 %), en Outaouais (6,4 %) et dans Chaudière-Appalaches (6,2 %), elles ont baissé de 3,7 % dans les Laurentides et de 2,2 % en Estrie.

Le tableau 22 montre également que le volume annuel de ventes par essencerie est passé de 3,00 ML en 2022 à 3,17 ML en 2024, soit une augmentation de 5,6 %. Cette progression témoigne d'une évolution du marché vers un modèle d'affaires plus efficace, où un nombre réduit d'essenceries supporte un volume de ventes croissant.

Cette augmentation des ventes par établissement se remarque surtout dans les régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue (20,9 %), de la Gaspésie-îles-de-la-Madeleine (19,6 %) et de Chaudière-Appalaches (10,5 %).

C'est à Laval (5,14 ML/an), à Montréal (4,22 ML/an) et en Montérégie (3,76 ML/an) que les ventes de carburant par essencerie sont les plus importantes. Seule la région des Laurentides (- 2,0 %) a vu son volume de vente par essencerie baisser en 2024, par rapport à 2022.

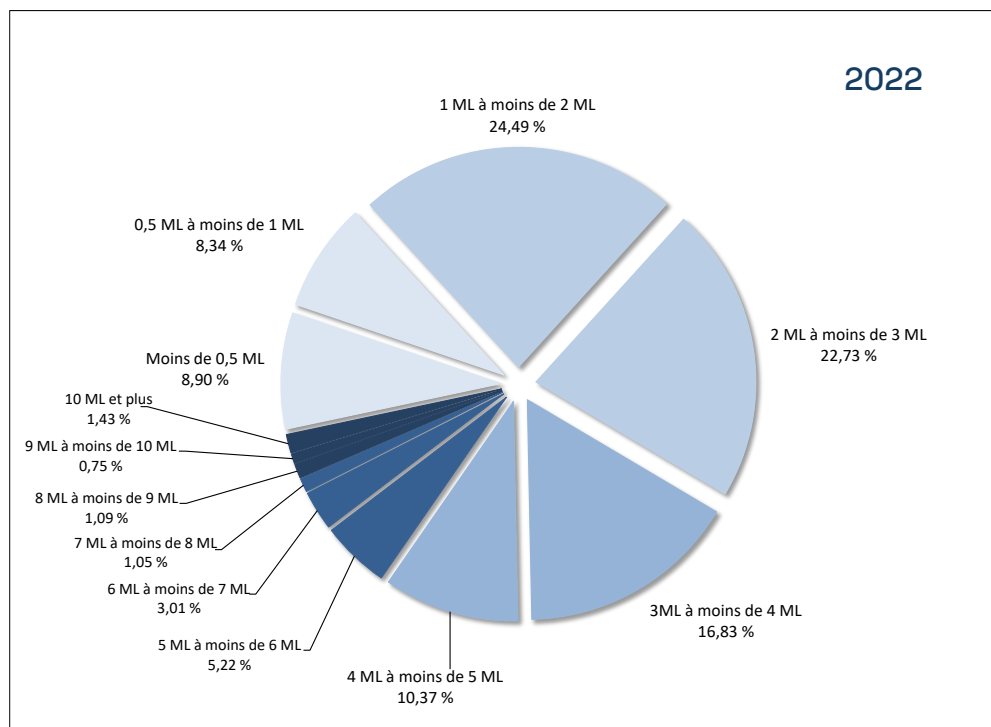
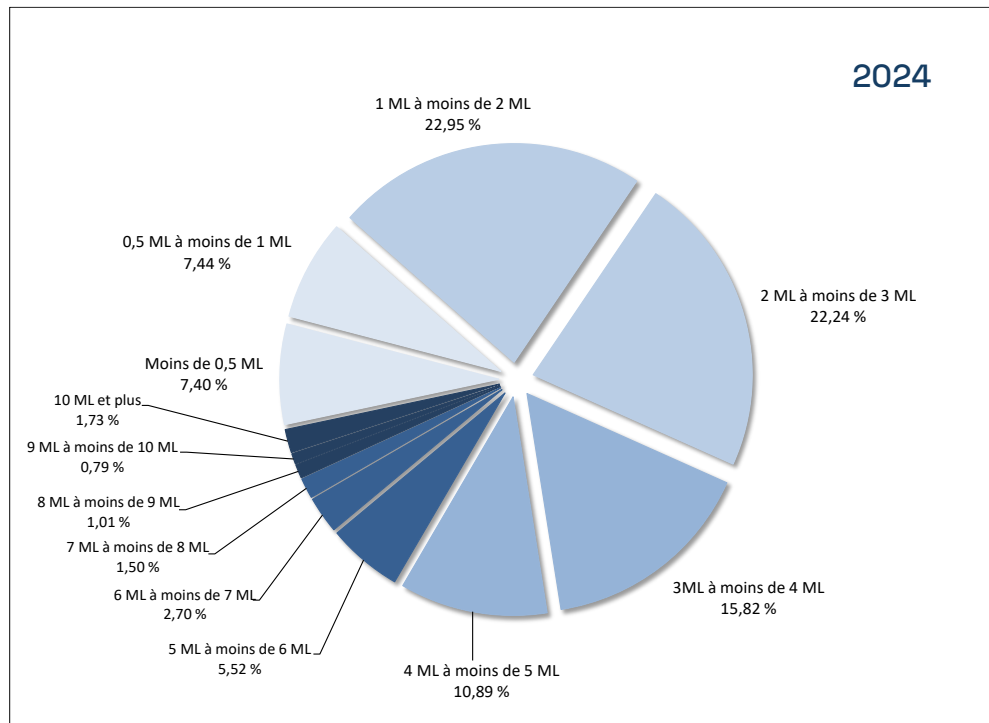
En ventilant les essenceries selon les intervalles de volumes vendus, le graphique 11 montre que le nombre des essenceries à faible débit (moins de 3 ML de ventes par année) a décliné depuis 2022, mais qu'elles sont encore bien présentes au Québec (près de 60,0 % du nombre total des essenceries). Ces essenceries se retrouvent principalement dans les régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en 2024, comme l'indique le tableau 24 de l'annexe 2.

Par opposition, les essenceries à grand débit (vendant plus de 7 ML par an) sont en croissance, passant de 4,2 % en 2022 à 5,0 % en 2024. Le tableau 24 de l'annexe 2 indique que ces essenceries à plus grand débit se retrouvaient principalement dans les régions de Laval (12,5 %), de l'Outaouais (11,6 %) et de Montréal (10,3 %) en 2024. Parmi les essenceries à grand débit, celles qui vendent 10 ML et plus de carburant par année se trouvaient principalement dans les régions de la Montérégie (3,5 %) et du Centre du Québec (3,4 %), mais leur nombre demeure marginal.

À retenir

Malgré la baisse de l'offre de service, les ventes de carburant ont crû de **1,5 % par rapport à 2022**, ce qui se traduit par une optimisation du marché : le volume annuel de ventes par essence est passé de 3,00 ML en 2022 à 3,17 ML en 2024 (augmentation de 5,6 %).

Graphique 11 : Répartition du nombre d'essenceries par intervalle de volumes d'essence et de diesel vendu au Québec (%)



Source : Régie de l'énergie

Enfin, le tableau 23 de l'annexe 2, qui distingue les ventes d'essence et de carburant diesel, montre que 2 114 des 2 671 essenceries en opération au Québec, soit 79,1 % du marché, vendent du carburant diesel. Il s'agit de la même proportion qu'en 2022. Les ventes de carburant diesel totalisent un volume de 632 ML en 2024, soit une baisse de 6,6 % par rapport à 2022. C'est en Montérégie qu'il se vend le plus de carburant diesel au Québec (102 ML en 2024, soit 16 % de l'ensemble des ventes). Il importe cependant de rappeler que le volume réel de carburant diesel vendu au Québec est supérieur aux données du Recensement, puisqu'une portion importante de ce carburant est vendue par « *cardlock* ». Or, tel que mentionné précédemment, ces ventes ne sont pas prises en compte dans les publications de la Régie.

À retenir

La **Montérégie** est la région où il se vend le plus de carburant (17,7 % du total en 2024), suivie de **Montréal** (12,1 %) et des **Laurentides** (9,7 %). Ces trois régions regroupent 47,1 % de la population du Québec. Une exception à la corrélation entre la population et les ventes d'essence : Chaudière-Appalaches (4^e rang pour le nombre d'essenceries, 6^e rang pour les ventes de carburant, mais au 10^e rang seulement, en termes de population).

2.2.3. Modèle commercial et structure commerciale des essenceries

Il faut distinguer le modèle commercial de la structure commerciale. Le premier concept décrit le type de service offert au consommateur, tandis que le second décrit plutôt le type d'exploitation du commerce²⁵.

²⁵ Une récapitulation de l'ensemble des modèles commerciaux et des structures commerciales recensés au Québec se trouve, respectivement, aux tableaux S et T de l'annexe 2.

Modèle commercial

En 2024, le modèle commercial le plus répandu est « *l'essencerie jumelée à un dépanneur* »²⁶, avec service ou libre service, qui représente 87,4 % du marché en termes de nombre d'essenceries, ou 86,1 % du marché, en termes de volume de ventes, tel que le montre le tableau 25 de l'annexe 2. Le volume de ventes annuel de ce modèle d'essencerie a atteint 7 265 ML en 2024, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à 2022.

Bien que le modèle d'essencerie de type libre-service demeure omniprésent depuis 2016, atteignant 81,8 % en 2024, le nombre absolu des essenceries suivant ce modèle a diminué de 3 par rapport à 2022, ce qui correspond à la première baisse observée depuis 2010. Les essenceries de type libre-service sont associées à 89,4 % des ventes de carburant au Québec.

Structure commerciale et concentration du marché

Afin de mieux comprendre la structure commerciale des essenceries du marché québécois, la Régie a défini, dans le cadre de ses activités de recensement, l'ensemble des structures présentes dans le domaine. Les répondants des essenceries identifient eux-mêmes la structure correspondant le mieux à leur type d'exploitation.

Le tableau 4, ci-après, et le tableau 26, en annexe 2, montrent que la structure « *détaillant corporatif* » est la plus fréquemment recensée au Québec (1 156 essenceries). Ce type de détaillant exploite une essencerie mais n'est pas propriétaire du site, qui est sous la responsabilité d'un distributeur-grossiste qui fournit le carburant et décide du prix de vente au détail du carburant; il est donc lié à un centre de prix²⁷. Cette structure représente 43,3 % des essenceries en opération (soit une baisse de près de 1,2 % par rapport à 2022) et 59,8 % des volumes d'essence et de diesel sont vendus par des distributeurs rattachés à cette structure, en 2024.

²⁶ Essencerie jumelée à un magasin de produits de consommation et alimentaires courants.

²⁷ Unité, chez un grossiste, qui propose ou impose un prix de vente à un ou plusieurs détaillants de carburant.

Tableau 4 : Répartition du nombre d'essenceries et des volumes de vente, selon la structure commerciale, 2022 et 2024

Structure commerciale	Nombre d'essencerie		Répartition du nombre d'essenceries (%)		Lié à un centre de prix	Volume moyen annuel de vente (ML)		Répartition du volume moyen (%)	
	2022	2024	2022	2024		2022	2024	2022	2024
Détaillant corporatif	1 170	1 156	42,1	43,3	oui	4 958	5 046	59,6	59,8
Concessionnaire affilié	669	611	24,1	22,9	oui	1 490	1 431	17,9	17,0
Concessionnaire indépendant	656	556	23,6	20,8	non	1 247	138	15,0	1,6
Détaillant affilié	59	52	2,1	1,9	non	72	1 094	0,9	13,0
Détaillant distributeur	155	224	5,6	8,4	non	427	62	5,1	0,7
Détaillant indépendant pur	70	72	2,5	2,7	non	122	671	1,5	7,9
Total	2 779	2 671	100	100		8 316	8 442	100	100

Source : Régie de l'énergie

Par ailleurs, bien que la structure « *détaillant affilié* »²⁸ soit la moins populaire en termes de nombre d'essenceries en 2024 (1,9 % du marché), la Régie observe que le volume moyen annuel de vente (1 094 ML) associé à cette structure est largement supérieur à celui des « *concessionnaire indépendant* »²⁹ (138 ML), des « *détaillants distributeurs* »³⁰ (62 ML) et des « *détaillants indépendants purs* »³¹ (671 ML).

Cette dernière structure n'est associée qu'à 72 essenceries au Québec (soit 2,7 % du marché), qui fournissent 7,9 % des volumes moyens de vente en 2024.

Le graphique 12, ci-après, permet d'illustrer la répartition des types de structures dans les différentes régions du Québec. La structure « *détaillants corporatifs* », la plus populaire au Québec, est davantage présente dans les régions de Montréal, de la Montérégie, et de la Capitale-Nationale. Les régions où se trouve le plus grand nombre de détaillants « *indépendants purs* » sont l'Abitibi-Temiscamingue et la Montérégie. Par ailleurs, deux régions du Québec n'ont aucun détaillant « *indépendant pur* » : la Capitale-Nationale et l'Outaouais. Les données plus détaillées sont présentées au tableau 26 de l'annexe 2.

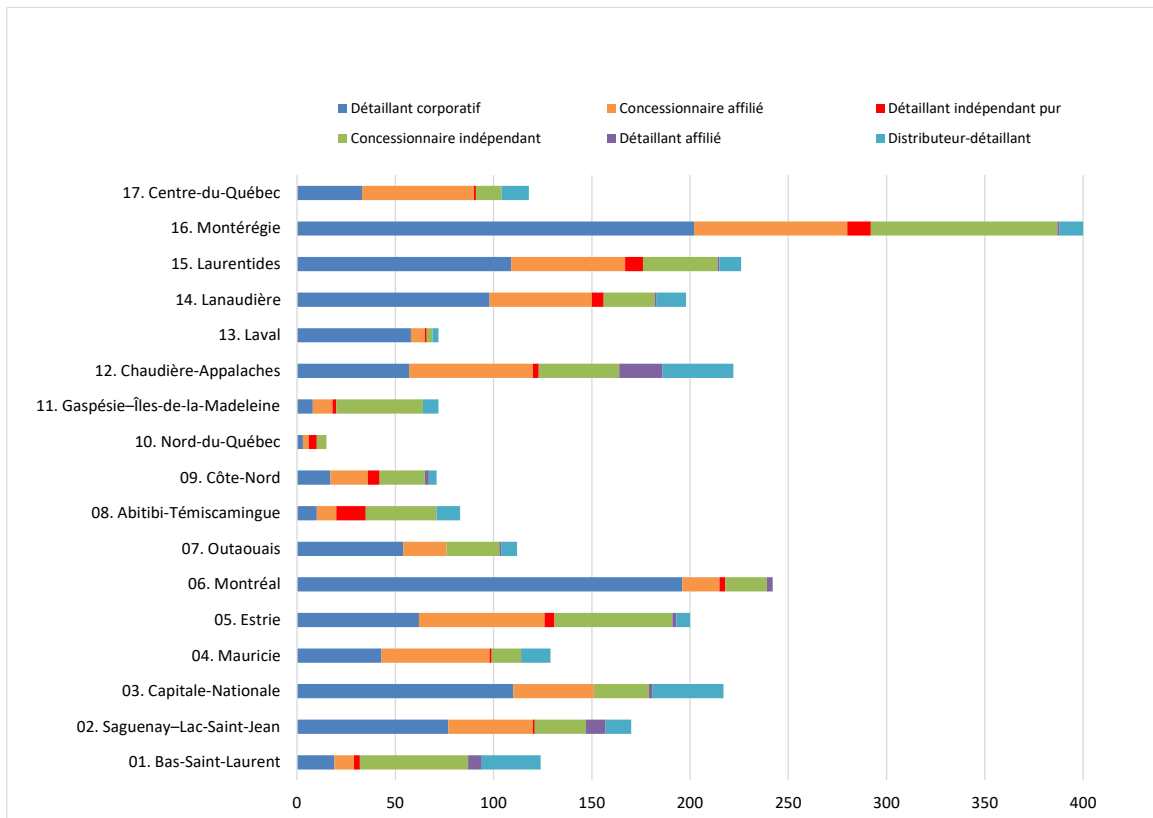
²⁸ Détaillant dont le site est la propriété d'un distributeur-grossiste qui fournit le carburant. Il est propriétaire du carburant dans les réservoirs et décide de son prix de vente au détail.

²⁹ Détaillant propriétaire du site, qui s'approvisionne auprès d'un distributeur-grossiste auquel il est lié par un contrat d'achat. Il peut vendre son produit au prix qu'il détermine et n'est pas lié à un centre de prix.

³⁰ Détaillant qui est aussi un distributeur-grossiste. Le site est sous sa responsabilité, il est propriétaire du carburant, responsable des opérations de la station et décide du prix de vente du produit.

³¹ Détaillant propriétaire du site, qui s'approvisionne auprès d'un ou des grossistes de son choix et qui détermine lui-même son prix de vente au détail.

Graphique 12 : Répartition des essenceries au Québec
par structure commerciale, 2024



Source : Régie de l'énergie

À retenir

La Régie observe que **66,3 %** des essenceries sont liées, d'une manière ou d'une autre, à un **centre de prix** qui leur dicte le prix à afficher. En termes de volume, cela signifie que **76,8 %** des volumes d'essence sont vendus à un **prix déterminé par un centre de prix**. Le reste, soit **23,2 %**, est vendu à un prix déterminé par le commerçant lui-même.

Le tableau 5, qui suit, présente les cinq grossistes de type « *détaillant corporatif* » les plus présents au Québec en 2024, en termes de nombre d'essenceries, et précise le nom des bannières exploitées. La Régie observe que cette liste n'a pas changé depuis 2022.

Tableau 5 : Cinq détaillants corporatifs les plus actifs et bannières exploitées, 2024

Détaillants corporatifs	
Nom du grossiste	Nom de la bannière exploitée
Couche-Tard inc.	Couche-Tard, Esso, Irving, Petro-Canada, Shell, Ultramar
Les Pétroles Parkland	Crevier, Petro-Canada, Shell, Ultramar
Sobeys	Shell
Harnois Énergies	Esso, Harnois, Pétro-T
Suncor	Petro-Canada

Source : Régie de l'énergie

Le tableau 6, qui suit, montre que le classement des principaux acteurs, sur la base du nombre des essenceries et sur celle des volumes vendus, n'a pas changé non plus.

Tableau 6 : Part de marché des volumes vendus des cinq entreprises les plus actives sur le marché de la vente au détail, 2022 et 2024

Année	2022		2024	
	Nom	Part de marché (%)	Nom	Part de marché (%)
Entreprise	Couche-Tard inc.	20%	Couche-Tard inc.	18%
	Les Pétroles Parkland	17%	Les Pétroles Parkland	17%
	Harnois Énergies	13%	Harnois Énergies	14%
	Suncor Energy	10%	Suncor Energy	10%
	Sobeys*	10%	Sobeys*	9%

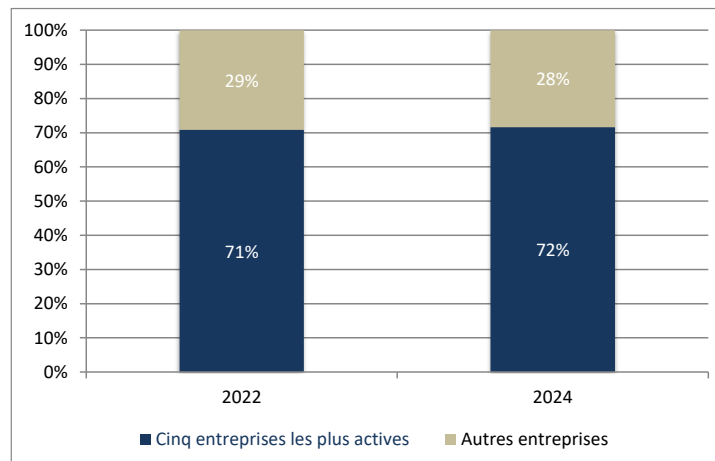
*Filiale de Produits Shell Canada Ltée

Source : Régie de l'énergie

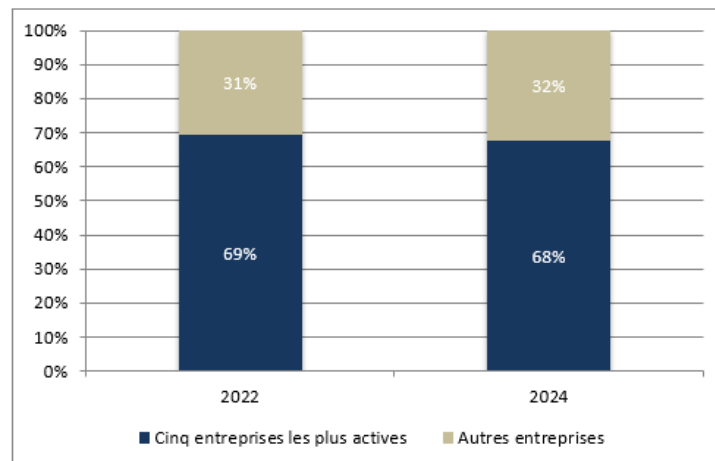
Cependant, le graphique 13 montre que la part de marché de ces cinq entreprises est légèrement moins importante, en termes de volumes vendus, qu'en termes d'essenceries en opération. En effet, ces cinq entreprises représentent 72 % des essenceries en opération, mais ne vendent que 68 % de l'essence et du diesel au Québec. Ces proportions sont restées presque les mêmes en 2024 qu'en 2022.

Graphique 13 : Part de marché des cinq entreprises les plus actives dans la distribution de carburant au Québec, 2022 et 2024

Nombre d'essenceries



Volumes vendus



Source : Régie de l'énergie

3. Enjeux et perspectives pour le marché

Adaptation aux changements structurels

En 2025, la Régie note les deux éléments de changements suivants, auquel le marché et les consommateurs devront s'adapter :

- Évolution vers un modèle où **moins d'essenceries vendent plus de carburant**. Cette tendance pourrait se poursuivre, avec une **fermeture accrue des petites stations** (moins de 3 ML/an) au profit des grandes essenceries (plus de 7 ML/an), notamment dans les régions rurales.
- Les cinq principaux acteurs (Couche-Tard, Parkland, Sobeys, Harnois et Suncor) contrôlent **72 % des essenceries** et **68 % des ventes**. Cette concentration pourrait limiter la concurrence et influencer les prix. La Régie demeurera attentive aux changements à cet égard.

Surveillance accrue des régions sensibles

Considérant les déséquilibres observés, la Régie intensifiera sa surveillance des prix et du marché dans certaines régions :

- **Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches** : compte tenu de l'historique de prix élevés (entre 2018 et 2023) et des marges de détail supérieures à la moyenne, la Régie devra s'assurer de la pérennité du « retour à la normale » pour ces régions, en vue de détecter de possibles pratiques anticoncurrentielles. Une attention particulière sera portée à l'évolution des marges de détail et des écarts de prix entre les sous-régions.
- **Saguenay-Lac-Saint-Jean** : considérant les apparentes guerre de prix en cours et les marges de détail exceptionnellement basses (0,04 \$/litre), la Régie devra évaluer si cette situation est durable ou si elle risque de fragiliser le marché local. Un accent sera mis en particulier sur les sources d'approvisionnement.

- **Nord-du-Québec** : bien que la particularité des approvisionnements de cette région explique, en bonne partie, les marges de détail plus élevées qui y sont observées (0,23 \$/litre en 2025, pour l'essence ordinaire), la situation est préoccupante, considérant que les marges estimées de cette région ont augmenté entre 2024 et 2025, tandis qu'elles ont baissé pour l'ensemble du Québec au cours de cette même période. La Régie examinera donc plus en détail son approche de calcul des différentes composantes du prix du carburant, pour cette région administrative, afin d'évaluer l'opportunité d'y apporter certains ajustements.

Outils de surveillance

La Régie profitera du contexte législatif et réglementaire actuel pour faire évoluer ses outils de surveillance :

- **Transparence des prix** : l'adoption de la Loi sur la gouvernance responsable et la modification de la *Loi sur les produits pétroliers* qui en découle aura eu comme effet d'obliger les commerçants d'essence et de carburant diesel à afficher leurs prix de vente dès modification de ceux-ci, à partir du 1^{er} avril 2026. Cette nouvelle obligation des détaillants facilitera la collecte de données de prix en temps réel et permettra à la Régie de détecter plus rapidement les pratiques abusives ou les distorsions de marché. La Régie profitera de la mise en œuvre du projet *Prix essence Québec*, découlant de cette modification à la loi pour accentuer ses activités de surveillance des prix.
- **Analyse des marges** : à cet égard, la Régie profitera notamment de la prochaine mise à jour du recensement, ainsi que, possiblement, du dossier d'établissement du coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel³², pour affiner son estimation de la marge de détail et pour analyser les fluctuations de celle-ci dans toutes les régions, mais plus particulièrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Nord-du-Québec. La Régie complétera, par ailleurs, son exercice de mise à jour des

³² Dossier R-4289-2025.

coûts de transport, qui peut avoir un impact, quoique faible, sur l'estimation de la marge de détail.

Impact des politiques publiques

La Régie constate que les politiques publiques ont des effets indéniables sur le marché des prix des produits pétroliers. Cependant ces effets semblent de courte durée et d'un impact moins important que souhaité :

- **Abolition de la taxe carbone et du « *prix plancher* »** : à cet égard, la Régie observe que ces mesures ont eu un impact limité sur la tendance générale des prix, mais ont accentué les baisses dans les régions frontalières. La Régie devra cependant analyser les données postérieures à décembre 2025 pour s'assurer de l'effet de long terme de ces politiques.
- **Collaboration des divers paliers de gouvernement** : les observations de la Régie quant aux fluctuations des prix et quant à l'évolution du marché semble indiquer qu'une harmonisation des politiques énergétiques est requise, pour éviter les déséquilibres, notamment dans les régions frontalières. Une collaboration accrue avec les municipalités, notamment quant à l'intégration des essenceries dans les plans d'aménagement du territoire, pourrait également favoriser le maintien de stations en périphérie urbaine, voire en régions éloignées.

Annexe 1:

**Prix de l'essence et du carburant diesel et composantes estimées
de ces prix au Québec – tableaux détaillés**

Tableau 7 : Prix mensuel moyen de l'essence par région administrative, 2024 et 2025

Régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
01 Bas-Saint-Laurent	1,63	1,64	1,65	1,77	1,76	1,69	1,69	1,69	1,57	1,55	1,54	1,55	1,65
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,48	1,50	1,52	1,70	1,64	1,58	1,59	1,55	1,45	1,40	1,43	1,42	1,55
03 Capitale-Nationale	1,61	1,63	1,65	1,79	1,79	1,69	1,75	1,68	1,56	1,56	1,54	1,55	1,65
04 Mauricie	1,55	1,56	1,58	1,72	1,75	1,69	1,68	1,65	1,57	1,52	1,52	1,51	1,61
05 Estrie	1,57	1,58	1,60	1,74	1,76	1,70	1,71	1,69	1,57	1,50	1,51	1,51	1,62
06 Montréal	1,60	1,64	1,69	1,80	1,76	1,73	1,76	1,69	1,55	1,58	1,59	1,60	1,67
07 Outaouais	1,49	1,52	1,52	1,66	1,66	1,60	1,62	1,60	1,48	1,45	1,48	1,47	1,55
08 Abitibi-Témiscamingue	1,58	1,63	1,65	1,75	1,80	1,74	1,72	1,70	1,58	1,53	1,53	1,59	1,65
09 Côte-Nord	1,62	1,63	1,63	1,76	1,82	1,75	1,74	1,73	1,62	1,55	1,54	1,55	1,66
10 Nord-du-Québec	1,68	1,71	1,72	1,84	1,86	1,83	1,84	1,81	1,68	1,63	1,65	1,68	1,75
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,62	1,65	1,67	1,80	1,82	1,74	1,74	1,73	1,62	1,60	1,59	1,59	1,68
12 Chaudière-Appalaches	1,57	1,60	1,63	1,76	1,78	1,69	1,72	1,68	1,56	1,52	1,53	1,53	1,63
13 Laval	1,60	1,64	1,68	1,80	1,76	1,72	1,75	1,68	1,55	1,58	1,58	1,59	1,66
14 Lanaudière	1,53	1,55	1,58	1,69	1,72	1,66	1,66	1,63	1,51	1,49	1,49	1,49	1,59
15 Laurentides	1,55	1,58	1,61	1,73	1,73	1,69	1,69	1,64	1,52	1,51	1,51	1,51	1,61
16 Montérégie	1,56	1,60	1,64	1,75	1,73	1,68	1,70	1,65	1,52	1,53	1,53	1,54	1,62
17 Centre-du-Québec	1,57	1,57	1,60	1,74	1,74	1,68	1,68	1,65	1,54	1,50	1,50	1,49	1,61
Ensemble du Québec (moyenne pondérée)	1,57	1,60	1,62	1,75	1,75	1,69	1,70	1,66	1,54	1,52	1,53	1,53	1,62

Régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
01 Bas-Saint-Laurent	1,58	1,57	1,55	1,54	1,54	1,53	1,53	1,52	1,55	1,51	1,52	1,52	1,54
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,47	1,45	1,43	1,46	1,45	1,43	1,39	1,41	1,45	1,39	1,43	1,38	1,43
03 Capitale-Nationale	1,59	1,57	1,54	1,55	1,55	1,53	1,50	1,52	1,58	1,52	1,51	1,47	1,54
04 Mauricie	1,54	1,53	1,49	1,53	1,52	1,52	1,51	1,50	1,54	1,50	1,49	1,47	1,51
05 Estrie	1,53	1,55	1,53	1,54	1,53	1,52	1,52	1,51	1,56	1,53	1,50	1,47	1,53
06 Montréal	1,64	1,63	1,59	1,58	1,60	1,58	1,57	1,59	1,62	1,53	1,56	1,48	1,58
07 Outaouais	1,50	1,49	1,46	1,44	1,46	1,45	1,43	1,43	1,51	1,42	1,47	1,41	1,46
08 Abitibi-Témiscamingue	1,63	1,64	1,61	1,59	1,57	1,56	1,55	1,55	1,59	1,54	1,54	1,49	1,57
09 Côte-Nord	1,56	1,56	1,52	1,53	1,52	1,52	1,49	1,48	1,52	1,51	1,52	1,52	1,52
10 Nord-du-Québec	1,71	1,71	1,69	1,71	1,70	1,70	1,69	1,70	1,72	1,68	1,68	1,62	1,69
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,62	1,63	1,61	1,57	1,57	1,56	1,54	1,54	1,62	1,59	1,57	1,54	1,58
12 Chaudière-Appalaches	1,56	1,54	1,53	1,55	1,54	1,53	1,51	1,51	1,57	1,52	1,49	1,48	1,53
13 Laval	1,63	1,62	1,59	1,58	1,60	1,58	1,58	1,59	1,62	1,53	1,56	1,48	1,58
14 Lanaudière	1,53	1,53	1,51	1,54	1,54	1,52	1,51	1,51	1,54	1,49	1,50	1,44	1,51
15 Laurentides	1,55	1,56	1,53	1,54	1,54	1,53	1,51	1,51	1,58	1,51	1,51	1,46	1,53
16 Montérégie	1,57	1,57	1,55	1,54	1,55	1,53	1,52	1,52	1,56	1,49	1,51	1,45	1,53
17 Centre-du-Québec	1,52	1,52	1,50	1,52	1,51	1,51	1,48	1,48	1,54	1,48	1,46	1,43	1,50
Ensemble du Québec (moyenne pondérée)	1,57	1,56	1,53	1,54	1,54	1,53	1,51	1,51	1,56	1,50	1,51	1,46	1,53

Source : Régie de l'énergie.

Tableau 8 : Prix mensuel moyen du carburant diesel par région administrative, 2024 et 2025

Régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - carburant diesel (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
01 Bas-Saint-Laurent	1,88	1,91	1,89	1,87	1,79	1,76	1,79	1,75	1,69	1,72	1,75	1,76	1,80
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,87	1,90	1,89	1,86	1,79	1,76	1,77	1,73	1,66	1,66	1,70	1,70	1,78
03 Capitale-Nationale	1,87	1,90	1,88	1,86	1,78	1,76	1,78	1,73	1,67	1,71	1,74	1,75	1,78
04 Mauricie	1,87	1,89	1,88	1,86	1,79	1,76	1,77	1,73	1,72	1,73	1,75	1,75	1,79
05 Estrie	1,87	1,89	1,87	1,85	1,79	1,75	1,77	1,73	1,73	1,71	1,75	1,75	1,79
06 Montréal	1,86	1,90	1,87	1,85	1,79	1,77	1,79	1,72	1,68	1,73	1,77	1,78	1,79
07 Outaouais	1,84	1,87	1,83	1,81	1,76	1,74	1,76	1,73	1,65	1,67	1,72	1,73	1,76
08 Abitibi-Témiscamingue	1,87	1,90	1,89	1,88	1,85	1,79	1,78	1,75	1,72	1,70	1,74	1,78	1,80
09 Côte-Nord	1,91	1,91	1,91	1,88	1,82	1,79	1,79	1,76	1,71	1,73	1,75	1,76	1,81
10 Nord-du-Québec	2,00	2,02	1,99	1,97	1,93	1,90	1,91	1,86	1,77	1,76	1,82	1,87	1,90
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,88	1,91	1,89	1,87	1,80	1,77	1,79	1,74	1,70	1,73	1,77	1,77	1,80
12 Chaudière-Appalaches	1,86	1,90	1,88	1,85	1,78	1,75	1,77	1,73	1,72	1,73	1,75	1,76	1,79
13 Laval	1,86	1,89	1,86	1,84	1,78	1,77	1,78	1,72	1,65	1,70	1,75	1,76	1,78
14 Lanaudière	1,85	1,88	1,85	1,82	1,77	1,75	1,76	1,71	1,66	1,68	1,72	1,73	1,78
15 Laurentides	1,87	1,90	1,87	1,85	1,80	1,77	1,78	1,73	1,68	1,70	1,74	1,75	1,78
16 Montérégie	1,87	1,90	1,87	1,84	1,78	1,76	1,78	1,72	1,68	1,71	1,75	1,76	1,78
17 Centre-du-Québec	1,86	1,89	1,88	1,86	1,80	1,77	1,78	1,74	1,73	1,72	1,74	1,75	1,79
Ensemble du Québec (moyenne pondérée)	1,87	1,90	1,87	1,85	1,79	1,76	1,78	1,73	1,69	1,71	1,74	1,75	1,79

Régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - carburant diesel (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
01 Bas-Saint-Laurent	1,85	1,86	1,80	1,73	1,69	1,66	1,69	1,68	1,69	1,69	1,85	1,80	1,75
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,80	1,83	1,76	1,70	1,64	1,64	1,69	1,67	1,67	1,68	1,84	1,79	1,72
03 Capitale-Nationale	1,85	1,86	1,79	1,72	1,67	1,66	1,69	1,68	1,68	1,69	1,84	1,77	1,74
04 Mauricie	1,83	1,84	1,78	1,74	1,69	1,67	1,69	1,68	1,68	1,68	1,82	1,78	1,74
05 Estrie	1,82	1,84	1,79	1,75	1,71	1,68	1,71	1,70	1,69	1,70	1,84	1,80	1,75
06 Montréal	1,89	1,89	1,80	1,74	1,70	1,68	1,72	1,70	1,70	1,70	1,86	1,77	1,77
07 Outaouais	1,83	1,86	1,78	1,70	1,66	1,66	1,71	1,68	1,68	1,68	1,83	1,78	1,74
08 Abitibi-Témiscamingue	1,86	1,89	1,84	1,78	1,74	1,71	1,72	1,71	1,70	1,70	1,84	1,82	1,78
09 Côte-Nord	1,84	1,88	1,80	1,74	1,69	1,69	1,72	1,70	1,70	1,70	1,85	1,80	1,76
10 Nord-du-Québec	1,99	2,03	1,95	1,90	1,84	1,82	1,87	1,84	1,85	1,86	1,99	1,95	1,91
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,87	1,89	1,82	1,74	1,69	1,68	1,71	1,71	1,70	1,71	1,87	1,81	1,77
12 Chaudière-Appalaches	1,83	1,84	1,80	1,76	1,72	1,67	1,69	1,69	1,68	1,68	1,83	1,79	1,75
13 Laval	1,88	1,88	1,79	1,70	1,66	1,66	1,72	1,68	1,69	1,69	1,86	1,76	1,75
14 Lanaudière	1,83	1,84	1,77	1,72	1,67	1,66	1,69	1,67	1,67	1,67	1,82	1,76	1,73
15 Laurentides	1,84	1,86	1,78	1,72	1,69	1,68	1,72	1,69	1,69	1,70	1,85	1,78	1,75
16 Montérégie	1,85	1,86	1,78	1,72	1,67	1,66	1,71	1,68	1,69	1,69	1,84	1,77	1,74
17 Centre-du-Québec	1,81	1,83	1,78	1,75	1,72	1,68	1,70	1,69	1,69	1,69	1,83	1,80	1,75
Ensemble du Québec (moyenne pondérée)	1,84	1,86	1,79	1,73	1,69	1,67	1,71	1,69	1,69	1,69	1,84	1,78	1,75

Source : Régie de l'énergie.

Tableau 9 : Prix mensuel moyen de l'essence, détaillé par sous-région, Abitibi-Témiscamingue et Outaouais, 2024 et 2025

Abitibi-Témiscamingue Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Abitibi et Abitibi-Ouest	1,59	1,63	1,64	1,75	1,80	1,74	1,72	1,71	1,58	1,53	1,53	1,59	1,65
MRC La Vallée-de-l'Or	1,58	1,64	1,65	1,76	1,80	1,74	1,72	1,71	1,59	1,53	1,53	1,60	1,66
MRC Témiscamingue	1,58	1,62	1,65	1,76	1,77	1,71	1,72	1,68	1,54	1,53	1,53	1,57	1,64
Rouyn-Noranda	1,58	1,63	1,65	1,75	1,80	1,74	1,71	1,70	1,57	1,53	1,53	1,59	1,65
Abitibi-Témiscamingue	1,58	1,63	1,65	1,75	1,80	1,74	1,72	1,70	1,58	1,53	1,53	1,59	1,65

Outaouais Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Gatineau (00-15 km de l'Ontario)	1,47	1,50	1,48	1,63	1,60	1,57	1,60	1,55	1,43	1,42	1,48	1,45	1,52
Gatineau (15-20 km de l'Ontario) et MRC Papineau	1,48	1,51	1,52	1,66	1,66	1,59	1,60	1,57	1,46	1,43	1,45	1,43	1,53
MRC Collines-de-l'Outaouais et sud de Vallée-de-la-Gatineau/Pontiac	1,51	1,54	1,57	1,70	1,69	1,63	1,65	1,64	1,52	1,47	1,50	1,51	1,58
MRC La Vallée-de-la-Gatineau/Pontiac (nord)	1,50	1,51	1,55	1,68	1,73	1,65	1,68	1,67	1,54	1,48	1,49	1,49	1,59
Outaouais	1,49	1,52	1,52	1,66	1,66	1,60	1,62	1,60	1,48	1,45	1,48	1,47	1,55

Abitibi-Témiscamingue Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Abitibi et Abitibi-Ouest	1,63	1,65	1,61	1,56	1,55	1,53	1,52	1,53	1,58	1,52	1,52	1,50	1,56
MRC La Vallée-de-l'Or	1,63	1,64	1,61	1,61	1,59	1,59	1,58	1,59	1,61	1,57	1,57	1,50	1,59
MRC Témiscamingue	1,61	1,62	1,60	1,58	1,58	1,56	1,54	1,54	1,55	1,49	1,52	1,45	1,56
Rouyn-Noranda	1,63	1,64	1,61	1,60	1,57	1,55	1,55	1,55	1,60	1,54	1,54	1,50	1,58
Abitibi-Témiscamingue	1,63	1,64	1,61	1,59	1,57	1,56	1,55	1,55	1,59	1,54	1,54	1,49	1,57

Outaouais Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Gatineau (00-15 km de l'Ontario)	1,50	1,44	1,43	1,39	1,41	1,38	1,37	1,39	1,47	1,36	1,45	1,37	1,42
Gatineau (15-20 km de l'Ontario) et MRC Papineau	1,48	1,48	1,44	1,47	1,46	1,44	1,37	1,39	1,51	1,41	1,45	1,41	1,44
MRC Collines-de-l'Outaouais et sud de Vallée-de-la-Gatineau/Pontiac	1,53	1,53	1,51	1,49	1,51	1,51	1,50	1,50	1,55	1,49	1,50	1,46	1,51
MRC La Vallée-de-la-Gatineau/Pontiac (nord)	1,51	1,53	1,49	1,45	1,48	1,51	1,51	1,50	1,52	1,49	1,47	1,44	1,49
Outaouais	1,50	1,49	1,46	1,44	1,46	1,45	1,43	1,43	1,51	1,42	1,47	1,41	1,46

Source : Régie de l'énergie.

**Tableau 10 : Prix mensuel moyen du carburant diesel, détaillé par sous-région,
Abitibi-Témiscamingue et Outaouais, 2024 et 2025**

Abitibi-Témiscamingue Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Abitibi et Abitibi-Ouest	1,86	1,89	1,88	1,85	1,82	1,77	1,78	1,76	1,71	1,70	1,73	1,76	1,79
MRC La Vallée-de-l'Or	1,87	1,89	1,90	1,91	1,85	1,79	1,78	1,76	1,77	1,71	1,75	1,79	1,82
MRC Témiscamingue	1,88	1,90	1,85	1,85	1,81	1,76	1,75	1,72	1,65	1,65	1,74	1,76	1,78
Rouyn-Noranda	1,88	1,91	1,91	1,91	1,89	1,81	1,78	1,73	1,70	1,69	1,74	1,78	1,81
Abitibi-Témiscamingue	1,87	1,90	1,89	1,88	1,85	1,79	1,78	1,75	1,72	1,70	1,74	1,78	1,80

Outaouais Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Gatineau (00-15 km de l'Ontario)	1,83	1,85	1,80	1,79	1,73	1,73	1,74	1,70	1,65	1,69	1,75	1,77	1,75
Gatineau (15-20 km de l'Ontario) et MRC Papineau	1,86	1,89	1,85	1,82	1,77	1,74	1,77	1,73	1,65	1,68	1,72	1,72	1,77
MRC Collines-de-l'Outaouais et sud de Vallée-de-la-Gatineau/Pontiac	1,86	1,89	1,86	1,84	1,77	1,75	1,77	1,75	1,69	1,68	1,72	1,73	1,78
MRC La Vallée-de-la-Gatineau/Pontiac (nord)	1,82	1,84	1,81	1,81	1,78	1,75	1,75	1,74	1,61	1,61	1,64	1,66	1,74
Outaouais	1,84	1,87	1,83	1,81	1,76	1,74	1,76	1,73	1,65	1,67	1,72	1,73	1,76

Abitibi-Témiscamingue Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Abitibi et Abitibi-Ouest	1,85	1,88	1,82	1,76	1,74	1,71	1,72	1,71	1,71	1,69	1,84	1,82	1,77
MRC La Vallée-de-l'Or	1,86	1,90	1,86	1,83	1,79	1,72	1,71	1,72	1,70	1,70	1,82	1,85	1,79
MRC Témiscamingue	1,85	1,86	1,86	1,80	1,69	1,69	1,70	1,69	1,69	0,00	1,86	1,79	1,77
Rouyn-Noranda	1,86	1,90	1,83	1,76	1,71	1,69	1,72	1,69	1,69	1,70	1,84	1,81	1,77
Abitibi-Témiscamingue	1,86	1,89	1,84	1,78	1,74	1,71	1,72	1,71	1,70	1,70	1,84	1,82	1,78

Outaouais Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Gatineau (00-15 km de l'Ontario)	1,89	1,87	1,80	1,68	1,63	1,66	1,72	1,69	1,71	1,71	1,87	1,77	1,75
Gatineau (15-20 km de l'Ontario) et MRC Papineau	1,80	1,83	1,76	1,71	1,66	1,66	1,69	1,67	1,67	1,68	1,82	1,78	1,73
MRC Collines-de-l'Outaouais et sud de Vallée-de-la-Gatineau/Pontiac	1,83	1,87	1,81	1,72	1,69	1,68	1,73	1,71	1,70	1,70	1,85	1,82	1,76
MRC La Vallée-de-la-Gatineau/Pontiac (nord)	1,76	1,85	1,73	1,68	1,66	1,66	1,68	1,67	1,65	1,62	1,76	1,74	1,70
Outaouais	1,83	1,86	1,78	1,70	1,66	1,66	1,71	1,68	1,68	1,68	1,83	1,78	1,74

Source : Régie de l'énergie.

**Tableau 11 : Prix mensuel moyen de l'essence, détaillé par sous-région,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2024 et 2025**

Bas-Saint-Laurent Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Kamouraska et Rivière-du-Loup	1,63	1,63	1,65	1,77	1,79	1,71	1,73	1,70	1,58	1,54	1,55	1,55	1,65
MRC La Matapédia, La Mitis et La Matanie	1,61	1,62	1,65	1,76	1,76	1,69	1,69	1,70	1,57	1,57	1,54	1,55	1,64
MRC Les Basques et partie de MRC Témiscouata	1,62	1,64	1,65	1,77	1,76	1,69	1,70	1,69	1,57	1,53	1,54	1,56	1,65
MRC Rimouski-Neigette et partie de MRC Témiscouata	1,64	1,66	1,66	1,77	1,73	1,67	1,66	1,66	1,56	1,56	1,54	1,54	1,64
Bas-Saint-Laurent	1,63	1,64	1,65	1,77	1,76	1,69	1,69	1,69	1,57	1,55	1,54	1,55	1,65

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Les Îles-de-la-Madeleine	1,70	1,74	1,78	1,87	1,86	1,82	1,85	1,79	1,64	1,66	1,68	1,67	1,75
MRC Avignon et Bonaventure	1,59	1,61	1,64	1,78	1,79	1,71	1,69	1,70	1,58	1,58	1,56	1,56	1,65
MRC La Côte-de-Gaspé et La Haute-Gaspésie	1,65	1,67	1,69	1,81	1,83	1,75	1,77	1,74	1,64	1,61	1,61	1,59	1,70
MRC Le Rocher-Percé	1,64	1,65	1,66	1,81	1,83	1,74	1,73	1,74	1,64	1,60	1,59	1,58	1,69
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,62	1,65	1,67	1,80	1,82	1,74	1,74	1,73	1,62	1,60	1,59	1,59	1,68

Bas-Saint-Laurent Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Kamouraska et Rivière-du-Loup	1,55	1,55	1,55	1,55	1,54	1,54	1,54	1,54	1,56	1,48	1,51	1,51	1,54
MRC La Matapédia, La Mitis et La Matanie	1,60	1,59	1,57	1,56	1,55	1,53	1,52	1,52	1,58	1,58	1,57	1,53	1,56
MRC Les Basques et partie de MRC Témiscouata	1,57	1,57	1,55	1,53	1,53	1,54	1,54	1,54	1,55	1,50	1,51	1,52	1,54
MRC Rimouski-Neigette et partie de MRC Témiscouata	1,59	1,56	1,55	1,53	1,52	1,51	1,50	1,50	1,50	1,48	1,49	1,50	1,52
Bas-Saint-Laurent	1,58	1,57	1,55	1,54	1,54	1,53	1,53	1,52	1,55	1,51	1,52	1,52	1,54

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Les Îles-de-la-Madeleine	1,72	1,70	1,68	1,66	1,69	1,67	1,66	1,68	1,71	1,63	1,68	1,59	1,67
MRC Avignon et Bonaventure	1,61	1,61	1,58	1,55	1,53	1,52	1,51	1,51	1,59	1,55	1,54	1,52	1,55
MRC La Côte-de-Gaspé et La Haute-Gaspésie	1,62	1,62	1,61	1,58	1,57	1,57	1,56	1,56	1,63	1,61	1,58	1,54	1,59
MRC Le Rocher-Percé	1,62	1,62	1,61	1,57	1,57	1,56	1,51	1,49	1,61	1,61	1,57	1,54	1,57
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,62	1,63	1,61	1,57	1,57	1,56	1,54	1,54	1,62	1,59	1,57	1,54	1,58

Source : Régie de l'énergie.

**Tableau 12 : Prix mensuel moyen du carburant diesel, détaillé par sous-région,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2024 et 2025**

Bas-Saint-Laurent Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Kamouraska et Rivière-du-Loup	1,87	1,91	1,89	1,85	1,78	1,75	1,77	1,73	1,67	1,71	1,75	1,75	1,79
MRC La Matapédia, La Mitis et La Matanie	1,88	1,91	1,90	1,88	1,80	1,77	1,79	1,74	1,69	1,72	1,76	1,76	1,80
MRC Les Basques et partie de MRC Témiscouata	1,87	1,90	1,88	1,84	1,78	1,75	1,87	1,83	1,71	1,72	1,75	1,77	1,80
MRC Rimouski-Neigette et partie de MRC Témiscouata	1,89	1,91	1,90	1,88	1,80	1,77	1,78	1,74	1,70	1,73	1,76	1,76	1,80
Bas-Saint-Laurent	1,88	1,91	1,89	1,87	1,79	1,76	1,79	1,75	1,69	1,72	1,75	1,76	1,80

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Les Îles-de-la-Madeleine	1,91	1,95	1,91	1,90	1,84	1,82	1,86	1,78	1,74	1,78	1,84	1,83	1,84
MRC Avignon et Bonaventure	1,87	1,90	1,88	1,85	1,78	1,75	1,77	1,73	1,66	1,70	1,74	1,74	1,79
MRC La Côte-de-Gaspé et La Haute-Gaspésie	1,89	1,92	1,90	1,88	1,80	1,77	1,78	1,73	1,73	1,75	1,78	1,78	1,81
MRC Le Rocher-Percé	1,88	1,92	1,90	1,88	1,79	1,77	1,79	1,73	1,71	1,73	1,76	1,77	1,80
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,88	1,91	1,89	1,87	1,80	1,77	1,79	1,74	1,70	1,73	1,77	1,77	1,80

Bas-Saint-Laurent Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Kamouraska et Rivière-du-Loup	1,84	1,86	1,80	1,72	1,66	1,66	1,69	1,68	1,68	1,67	1,84	1,79	1,74
MRC La Matapédia, La Mitis et La Matanie	1,85	1,87	1,81	1,75	1,71	1,66	1,68	1,68	1,69	1,69	1,84	1,82	1,75
MRC Les Basques et partie de MRC Témiscouata	1,83	1,86	1,80	1,73	1,70	1,67	1,69	1,71	1,71	1,70	1,85	1,81	1,76
MRC Rimouski-Neigette et partie de MRC Témiscouata	1,86	1,86	1,79	1,72	1,68	1,66	1,70	1,67	1,69	1,70	1,85	1,81	1,75
Bas-Saint-Laurent	1,85	1,86	1,80	1,73	1,69	1,66	1,69	1,68	1,69	1,69	1,85	1,80	1,75

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Les Îles-de-la-Madeleine	1,96	1,95	1,87	1,80	1,77	1,77	1,83	1,80	1,81	1,81	1,99	1,89	1,85
MRC Avignon et Bonaventure	1,86	1,88	1,80	1,71	1,65	1,66	1,70	1,68	1,69	1,69	1,83	1,80	1,74
MRC La Côte-de-Gaspé et La Haute-Gaspésie	1,87	1,88	1,84	1,75	1,70	1,67	1,69	1,71	1,70	1,71	1,86	1,81	1,77
MRC Le Rocher-Percé	1,86	1,87	1,81	1,73	1,69	1,66	1,69	1,68	1,68	1,69	1,86	1,78	1,75
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,87	1,89	1,82	1,74	1,69	1,68	1,71	1,71	1,70	1,71	1,87	1,81	1,77

Source : Régie de l'énergie.

Tableau 13 : Prix mensuel moyen de l'essence, détaillé par sous-région, Capitale-Nationale, 2024 et 2025

Capitale-Nationale Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Charlevoix et Charlevoix-Est	1,61	1,65	1,68	1,77	1,76	1,70	1,75	1,73	1,63	1,55	1,54	1,54	1,66
MRC La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et L'Île-d'Orléans	1,61	1,64	1,66	1,79	1,80	1,69	1,74	1,67	1,56	1,57	1,55	1,56	1,65
MRC Portneuf	1,61	1,62	1,63	1,77	1,80	1,71	1,76	1,67	1,57	1,57	1,55	1,55	1,65
Québec (Beauport et La Cité-Limoilou)\Notre-Dame-des-Anges	1,62	1,64	1,64	1,79	1,76	1,69	1,75	1,66	1,52	1,55	1,53	1,52	1,65
Québec (Charlesbourg)	1,62	1,64	1,65	1,80	1,77	1,68	1,76	1,67	1,54	1,56	1,55	1,55	1,65
Québec (La Haute-Saint-Charles)	1,59	1,63	1,65	1,80	1,80	1,70	1,75	1,69	1,56	1,57	1,55	1,55	1,66
Québec (Les Rivières)	1,62	1,64	1,66	1,80	1,80	1,70	1,76	1,68	1,56	1,57	1,56	1,55	1,66
Québec (Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge)\St-Augustin-de-Desmaures\L'Ancienne-Lorette	1,60	1,63	1,63	1,78	1,79	1,68	1,75	1,68	1,55	1,56	1,53	1,54	1,65
Capitale-Nationale	1,61	1,63	1,65	1,79	1,79	1,69	1,75	1,68	1,56	1,56	1,54	1,55	1,65

Capitale-Nationale Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Charlevoix et Charlevoix-Est	1,55	1,55	1,55	1,58	1,57	1,57	1,57	1,57	1,58	1,55	1,51	1,48	1,55
MRC La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et L'Île-d'Orléans	1,60	1,59	1,55	1,54	1,55	1,55	1,52	1,52	1,57	1,51	1,51	1,47	1,54
MRC Portneuf	1,59	1,57	1,56	1,56	1,54	1,55	1,52	1,52	1,58	1,52	1,52	1,46	1,54
Québec (Beauport et La Cité-Limoilou)\Notre-Dame-des-Anges	1,59	1,55	1,51	1,53	1,53	1,48	1,47	1,53	1,59	1,50	1,49	1,47	1,52
Québec (Charlesbourg)	1,60	1,57	1,54	1,54	1,55	1,51	1,47	1,53	1,58	1,51	1,50	1,47	1,53
Québec (La Haute-Saint-Charles)	1,61	1,60	1,55	1,55	1,53	1,52	1,47	1,49	1,57	1,52	1,51	1,48	1,53
Québec (Les Rivières)	1,60	1,58	1,55	1,54	1,55	1,54	1,48	1,51	1,58	1,52	1,51	1,47	1,54
Québec (Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge)\St-Augustin-de-Desmaures\L'Ancienne-Lorette	1,59	1,57	1,54	1,55	1,55	1,53	1,48	1,50	1,58	1,52	1,49	1,47	1,53
Capitale-Nationale	1,59	1,57	1,54	1,55	1,55	1,53	1,50	1,52	1,58	1,52	1,51	1,47	1,54
Moyenne													

Source : Régie de l'énergie.

Tableau 14 : Prix mensuel moyen du carburant diesel, détaillé par sous-région, Capitale-Nationale, 2024 et 2025

Capitale-Nationale Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - carburant diesel (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Charlevoix et Charlevoix-Est	1,87	1,90	1,87	1,85	1,77	1,75	1,78	1,73	1,63	1,68	1,72	1,73	1,77
MRC La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et L'Île-d'Orléans	1,87	1,90	1,89	1,87	1,79	1,76	1,78	1,73	1,68	1,71	1,75	1,75	1,79
MRC Portneuf	1,85	1,88	1,84	1,81	1,76	1,74	1,74	1,70	1,69	1,71	1,74	1,75	1,77
Québec (Beauport et La Cité-Limoilou)\Notre-Dame-des-Anges	1,88	1,90	1,88	1,86	1,79	1,76	1,78	1,72	1,65	1,69	1,73	1,74	1,79
Québec (Charlesbourg)	1,87	1,91	1,88	1,85	1,78	1,75	1,78	1,72	1,64	1,68	1,71	1,72	1,78
Québec (La Haute-Saint-Charles)	1,88	1,89	1,88	1,86	1,79	1,76	1,77	1,73	1,72	1,75	1,77	1,77	1,79
Québec (Les Rivières)	1,87	1,90	1,88	1,86	1,79	1,76	1,79	1,73	1,67	1,71	1,74	1,75	1,79
Québec (Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge)\St-Augustin-de-Desmaures\L'Ancienne-Lorette	1,88	1,91	1,89	1,87	1,79	1,77	1,78	1,73	1,67	1,71	1,75	1,75	1,79
Capitale-Nationale	1,87	1,90	1,88	1,86	1,78	1,76	1,78	1,73	1,67	1,71	1,74	1,75	1,78

Capitale-Nationale Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - carburant diesel (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Charlevoix et Charlevoix-Est	1,84	1,86	1,79	1,70	1,64	1,64	1,69	1,68	1,68	1,68	1,84	1,76	1,73
MRC La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et L'Île-d'Orléans	1,85	1,86	1,78	1,72	1,67	1,66	1,69	1,67	1,67	1,68	1,84	1,76	1,74
MRC Portneuf	1,84	1,85	1,78	1,74	1,68	1,67	1,69	1,69	1,67	1,68	1,83	1,80	1,74
Québec (Beauport et La Cité-Limoilou)\Notre-Dame-des-Anges	1,85	1,86	1,78	1,71	1,65	1,65	1,69	1,68	1,69	1,69	1,86	1,77	1,74
Québec (Charlesbourg)	1,85	1,87	1,78	1,70	1,64	1,65	1,70	1,68	1,68	1,69	1,84	1,77	1,73
Québec (La Haute-Saint-Charles)	1,86	1,87	1,79	1,74	1,70	1,66	1,68	1,68	1,67	1,67	1,83	1,77	1,74
Québec (Les Rivières)	1,85	1,87	1,79	1,72	1,67	1,66	1,69	1,68	1,68	1,69	1,85	1,77	1,74
Québec (Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge)\St-Augustin-de-Desmaures\L'Ancienne-Lorette	1,86	1,87	1,79	1,72	1,67	1,67	1,71	1,69	1,70	1,70	1,85	1,78	1,75
Capitale-Nationale Moyenne	1,85	1,86	1,79	1,72	1,67	1,66	1,69	1,68	1,68	1,69	1,84	1,77	1,74

Source : Régie de l'énergie.

Tableau 15 : Prix mensuel moyen de l'essence, détaillé par sous-région, Chaudière-Appalaches, 2024 et 2025

Chaudière-Appalaches Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Lévis (Desjardins)	1,58	1,65	1,66	1,80	1,82	1,71	1,76	1,69	1,57	1,56	1,56	1,55	1,66
Lévis (Les Chutes-de-la-Chaudière-Est\Ouest)	1,59	1,62	1,64	1,78	1,79	1,69	1,72	1,68	1,56	1,54	1,54	1,56	1,65
MRC Beauce-Sartigan et Beauce-Centre	1,54	1,58	1,62	1,75	1,75	1,67	1,71	1,69	1,57	1,52	1,53	1,51	1,63
MRC Bellechasse	1,55	1,58	1,62	1,74	1,77	1,68	1,68	1,66	1,56	1,52	1,51	1,50	1,62
MRC La Nouvelle-Beauce	1,53	1,55	1,58	1,70	1,72	1,63	1,65	1,64	1,52	1,46	1,48	1,50	1,58
MRC Les Appalaches	1,59	1,62	1,64	1,78	1,78	1,71	1,76	1,70	1,58	1,52	1,54	1,55	1,65
MRC Les Etchemins, Montmagny et L'Islet	1,57	1,61	1,63	1,75	1,80	1,69	1,70	1,68	1,56	1,50	1,50	1,51	1,63
MRC Lotbinière	1,61	1,59	1,64	1,76	1,79	1,70	1,74	1,69	1,56	1,56	1,55	1,56	1,65
Chaudière-Appalaches	1,57	1,60	1,63	1,76	1,78	1,69	1,72	1,68	1,56	1,52	1,53	1,53	1,63

Chaudière-Appalaches Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Lévis (Desjardins)	1,60	1,53	1,50	1,56	1,55	1,54	1,54	1,54	1,60	1,52	1,49	1,47	1,54
Lévis (Les Chutes-de-la-Chaudière-Est\Ouest)	1,58	1,56	1,55	1,55	1,55	1,54	1,51	1,51	1,59	1,53	1,49	1,48	1,54
MRC Beauce-Sartigan et Beauce-Centre	1,56	1,52	1,55	1,56	1,56	1,54	1,50	1,50	1,56	1,55	1,52	1,49	1,53
MRC Bellechasse	1,56	1,55	1,52	1,54	1,53	1,53	1,53	1,53	1,55	1,51	1,49	1,47	1,53
MRC La Nouvelle-Beauce	1,51	1,50	1,50	1,53	1,52	1,48	1,41	1,43	1,52	1,51	1,45	1,47	1,49
MRC Les Appalaches	1,58	1,58	1,56	1,58	1,55	1,54	1,53	1,52	1,58	1,53	1,50	1,48	1,54
MRC Les Etchemins, Montmagny et L'Islet	1,54	1,55	1,51	1,54	1,53	1,52	1,51	1,51	1,54	1,50	1,49	1,47	1,52
MRC Lotbinière	1,59	1,57	1,56	1,57	1,56	1,55	1,54	1,53	1,58	1,52	1,50	1,48	1,55
Chaudière-Appalaches	1,56	1,54	1,53	1,55	1,54	1,53	1,51	1,51	1,57	1,52	1,49	1,48	1,53

Source : Régie de l'énergie.

Tableau 16 : Prix mensuel moyen du carburant diesel, détaillé par sous-région, Chaudière-Appalaches, 2024 et 2025

Chaudière-Appalaches Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Lévis (Desjardins)	1,89	1,91	1,91	1,88	1,80	1,77	1,78	1,73	1,71	1,74	1,77	1,76	1,81
Lévis (Les Chutes-de-la-Chaudière-Est\Ouest)	1,89	1,91	1,89	1,88	1,80	1,75	1,78	1,74	1,71	1,72	1,76	1,78	1,80
MRC Beauce-Sartigan et Beauce-Centre	1,79	1,88	1,85	1,83	1,75	1,74	1,74	1,71	1,76	1,76	1,78	1,76	1,78
MRC Bellechasse	1,86	1,88	1,87	1,85	1,78	1,75	1,77	1,72	1,72	1,73	1,74	1,74	1,78
MRC La Nouvelle-Beauce	1,88	1,89	1,89	1,87	1,78	1,74	1,76	1,73	1,71	1,68	1,71	1,73	1,77
MRC Les Appalaches	1,89	1,91	1,88	1,87	1,79	1,76	1,80	1,75	1,74	1,73	1,76	1,78	1,80
MRC Les Etchemins, Montmagny et L'Islet	1,86	1,89	1,86	1,84	1,76	1,74	1,76	1,72	1,67	1,69	1,73	1,73	1,77
MRC Lotbinière	1,85	1,90	1,86	1,84	1,77	1,74	1,76	1,72	1,74	1,75	1,77	1,78	1,79
Chaudière-Appalaches	1,86	1,90	1,88	1,85	1,78	1,75	1,77	1,73	1,72	1,73	1,75	1,76	1,79

Chaudière-Appalaches Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Lévis (Desjardins)	1,86	1,86	1,83	1,77	1,73	1,71	1,74	1,72	1,72	1,71	1,84	1,83	1,78
Lévis (Les Chutes-de-la-Chaudière-Est\Ouest)	1,85	1,85	1,81	1,75	1,69	1,66	1,70	1,70	1,69	1,70	1,85	1,82	1,75
MRC Beauce-Sartigan et Beauce-Centre	1,85	1,83	1,83	1,79	1,76	1,67	1,67	1,68	1,68	1,68	1,82	1,77	1,75
MRC Bellechasse	1,83	1,84	1,78	1,75	1,71	1,66	1,68	1,68	1,67	1,68	1,82	1,79	1,74
MRC La Nouvelle-Beauce	1,78	1,82	1,78	1,73	1,70	1,67	1,67	1,67	1,67	1,65	1,77	1,77	1,73
MRC Les Appalaches	1,84	1,86	1,82	1,80	1,76	1,71	1,72	1,71	1,69	1,70	1,85	1,78	1,78
MRC Les Etchemins, Montmagny et L'Islet	1,82	1,85	1,77	1,71	1,65	1,65	1,69	1,67	1,67	1,68	1,83	1,78	1,73
MRC Lotbinière	1,85	1,85	1,80	1,77	1,74	1,68	1,68	1,67	1,67	1,68	1,83	1,77	1,75
Chaudière-Appalaches	1,83	1,84	1,80	1,76	1,72	1,67	1,69	1,69	1,68	1,68	1,83	1,79	1,75

Source : Régie de l'énergie.

**Tableau 17 : Prix mensuel moyen de l'essence et du diesel, détaillé par sous-région,
Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2024 et 2025**

Saguenay-Lac-Saint-Jean Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Lac-Saint-Jean-Est	1,51	1,52	1,53	1,70	1,66	1,58	1,62	1,56	1,46	1,40	1,44	1,44	1,54
MRC Le Domaine-du-Roy	1,54	1,57	1,54	1,69	1,72	1,67	1,63	1,62	1,53	1,46	1,46	1,45	1,58
MRC Le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine	1,52	1,53	1,53	1,72	1,68	1,64	1,62	1,59	1,49	1,45	1,45	1,44	1,60
Saguenay (Chicoutimi & La Baie)	1,44	1,46	1,50	1,70	1,62	1,54	1,57	1,52	1,41	1,36	1,40	1,40	1,54
Saguenay (Jonquière)	1,45	1,47	1,51	1,67	1,61	1,55	1,56	1,51	1,41	1,37	1,40	1,39	1,52
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,48	1,50	1,52	1,70	1,64	1,58	1,59	1,55	1,45	1,40	1,43	1,42	1,55

Saguenay-Lac-Saint-Jean Sous-régions	Prix moyen mensuel - essence ordinaire (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Lac-Saint-Jean-Est	1,49	1,49	1,47	1,48	1,47	1,44	1,38	1,42	1,49	1,43	1,45	1,41	1,45
MRC Le Domaine-du-Roy	1,50	1,49	1,47	1,49	1,48	1,46	1,45	1,45	1,47	1,46	1,45	1,41	1,47
MRC Le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine	1,52	1,46	1,45	1,48	1,48	1,45	1,43	1,45	1,49	1,42	1,45	1,42	1,46
Saguenay (Chicoutimi & La Baie)	1,45	1,43	1,40	1,44	1,44	1,40	1,35	1,38	1,42	1,35	1,41	1,36	1,40
Saguenay (Jonquière)	1,45	1,43	1,42	1,45	1,42	1,41	1,37	1,40	1,41	1,35	1,40	1,34	1,41
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,47	1,45	1,43	1,46	1,45	1,43	1,39	1,41	1,45	1,39	1,43	1,38	1,43

Saguenay-Lac-Saint-Jean Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2024												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Lac-Saint-Jean-Est	1,86	1,90	1,88	1,83	1,77	1,75	1,76	1,72	1,63	1,66	1,69	1,69	1,76
MRC Le Domaine-du-Roy	1,88	1,91	1,90	1,87	1,80	1,77	1,78	1,73	1,70	1,71	1,73	1,73	1,79
MRC Le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine	1,86	1,90	1,88	1,85	1,79	1,77	1,78	1,74	1,64	1,65	1,69	1,71	1,79
Saguenay (Chicoutimi & La Baie)	1,86	1,89	1,89	1,86	1,80	1,76	1,75	1,72	1,65	1,65	1,69	1,69	1,78
Saguenay (Jonquière)	1,87	1,91	1,89	1,86	1,80	1,77	1,78	1,73	1,66	1,66	1,70	1,69	1,78
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,87	1,90	1,89	1,86	1,79	1,76	1,77	1,73	1,66	1,66	1,70	1,70	1,78

Saguenay-Lac-Saint-Jean Sous-régions	Prix moyen mensuel - carburant diesel (\$/litre) 2025												Prix moyen annuel - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
MRC Lac-Saint-Jean-Est	1,80	1,86	1,78	1,69	1,61	1,62	1,67	1,65	1,65	1,68	1,83	1,75	1,72
MRC Le Domaine-du-Roy	1,81	1,84	1,77	1,71	1,66	1,68	1,72	1,69	1,68	1,70	1,85	1,80	1,74
MRC Le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine	1,82	1,85	1,77	1,70	1,64	1,66	1,71	1,68	1,68	1,70	1,85	1,77	1,73
Saguenay (Chicoutimi & La Baie)	1,78	1,82	1,75	1,70	1,64	1,63	1,67	1,68	1,67	1,68	1,82	1,80	1,72
Saguenay (Jonquière)	1,79	1,81	1,75	1,70	1,63	1,64	1,67	1,66	1,65	1,68	1,84	1,80	1,72
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,80	1,83	1,76	1,70	1,64	1,64	1,69	1,67	1,67	1,68	1,84	1,79	1,72

Source : Régie de l'énergie.

Rapport annuel sur l'évolution du marché au détail d'essence ou de carburant diesel au 31 décembre 2025
30 janvier 2026

Tableau 18 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix de l'essence, par région administrative, 2024

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - essence ordinaire (\$/litre) - 2024												Moyenne annuelle estimée - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
01 Bas-Saint-Laurent													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,46	0,47	0,47	0,48	0,48	0,47	0,48	0,47	0,45	0,45	0,45	0,45	0,47
Marge de détail estimée	0,16	0,13	0,10	0,12	0,14	0,12	0,10	0,14	0,20	0,16	0,14	0,13	0,14
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,43	0,43	0,44	0,45	0,45	0,44	0,45	0,44	0,42	0,42	0,42	0,42	0,43
Marge de détail estimée	0,07	0,04	0,02	0,09	0,07	0,06	0,05	0,05	0,12	0,06	0,07	0,05	0,09
03 Capitale-Nationale													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,49	0,49	0,51	0,50	0,49	0,50	0,49	0,47	0,47	0,47	0,48	0,49
Marge de détail estimée	0,14	0,12	0,10	0,13	0,16	0,12	0,15	0,13	0,18	0,17	0,14	0,12	0,14
04 Mauricie													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,48	0,49	0,50	0,50	0,49	0,49	0,49	0,46	0,47	0,47	0,47	0,48
Marge de détail estimée	0,09	0,06	0,04	0,07	0,13	0,12	0,08	0,10	0,19	0,13	0,12	0,09	0,10
05 Estrie													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,48	0,49	0,50	0,50	0,49	0,49	0,49	0,46	0,47	0,47	0,47	0,48
Marge de détail estimée	0,11	0,07	0,05	0,08	0,14	0,13	0,11	0,14	0,20	0,12	0,11	0,09	0,11
06 Montréal													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,51	0,52	0,53	0,54	0,53	0,53	0,53	0,53	0,50	0,50	0,51	0,51	0,52
Marge de détail estimée	0,11	0,11	0,10	0,11	0,11	0,12	0,12	0,11	0,15	0,16	0,15	0,14	0,12
07 Outaouais													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,43	0,44	0,45	0,46	0,45	0,45	0,45	0,44	0,42	0,42	0,43	0,43	0,44
Marge de détail estimée	0,07	0,06	0,02	0,05	0,08	0,08	0,07	0,10	0,15	0,10	0,12	0,09	0,08

Tableau 18 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix de l'essence, par région administrative, 2024 (suite)

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - essence ordinaire (\$/litre) - 2024												Moyenne annuelle estimée - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
08 Abitibi-Témiscamingue													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
Taxes ²	0,43	0,43	0,44	0,45	0,45	0,44	0,44	0,44	0,41	0,42	0,42	0,42	0,43
Marge de détail estimée	0,14	0,14	0,11	0,12	0,19	0,18	0,13	0,17	0,22	0,16	0,15	0,18	0,16
09 Côte-Nord													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taxes ²	0,43	0,44	0,44	0,46	0,45	0,45	0,45	0,44	0,42	0,42	0,42	0,43	0,44
Marge de détail estimée	0,16	0,12	0,09	0,11	0,20	0,17	0,14	0,18	0,24	0,17	0,14	0,13	0,16
10 Nord-du-Québec													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Taxes ²	0,44	0,44	0,45	0,46	0,46	0,45	0,45	0,45	0,42	0,43	0,43	0,43	0,44
Marge de détail estimée	0,19	0,18	0,15	0,17	0,21	0,23	0,21	0,24	0,27	0,22	0,22	0,22	0,21
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taxes ²	0,45	0,45	0,46	0,47	0,47	0,46	0,46	0,46	0,43	0,44	0,44	0,44	0,45
Marge de détail estimée	0,14	0,12	0,11	0,13	0,18	0,15	0,12	0,16	0,22	0,19	0,17	0,15	0,15
12 Chaudière-Appalaches													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,49	0,49	0,51	0,50	0,50	0,50	0,49	0,47	0,47	0,47	0,48	0,49
Marge de détail estimée	0,11	0,10	0,08	0,10	0,15	0,11	0,11	0,13	0,18	0,13	0,12	0,10	0,12
13 Laval													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,51	0,52	0,53	0,54	0,53	0,53	0,53	0,53	0,50	0,50	0,51	0,51	0,52
Marge de détail estimée	0,11	0,10	0,10	0,11	0,11	0,12	0,12	0,10	0,15	0,15	0,15	0,13	0,12
14 Lanaudière													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,49	0,50	0,50	0,52	0,51	0,51	0,51	0,50	0,48	0,48	0,48	0,49	0,50
Marge de détail estimée	0,06	0,04	0,03	0,03	0,09	0,08	0,06	0,07	0,13	0,09	0,08	0,06	0,07

Tableau 18 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix de l'essence, par région administrative, 2024 (suite)

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - essence ordinaire (\$/litre) - 2024												Moyenne annuelle estimée - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
15 Laurentides													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,49	0,50	0,51	0,52	0,51	0,51	0,51	0,51	0,48	0,48	0,49	0,49	0,50
Marge de détail estimée	0,07	0,06	0,05	0,07	0,10	0,10	0,08	0,08	0,14	0,11	0,10	0,08	0,09
16 Montérégie													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,49	0,50	0,50	0,52	0,51	0,50	0,51	0,50	0,48	0,48	0,48	0,49	0,50
Marge de détail estimée	0,09	0,08	0,08	0,09	0,10	0,10	0,09	0,10	0,14	0,13	0,12	0,11	0,10
17 Centre-du-Québec													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,49	0,49	0,51	0,50	0,50	0,50	0,49	0,47	0,47	0,47	0,48	0,49
Marge de détail estimée	0,10	0,07	0,05	0,08	0,11	0,10	0,08	0,10	0,16	0,11	0,10	0,07	0,10
Ensemble du Québec (moyenne pondérée)													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,96	1,00	1,04	1,13	1,09	1,05	1,08	1,03	0,87	0,89	0,90	0,92	1,00
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,48	0,49	0,50	0,50	0,49	0,49	0,49	0,46	0,47	0,47	0,47	0,48
Marge de détail estimée	0,10	0,09	0,07	0,09	0,12	0,11	0,10	0,11	0,17	0,13	0,12	0,10	0,11

Source : Régie de l'énergie.

Notes :

1. Coût de transport entre la rampe de chargement et l'essencerie.
2. Taxes spécifiques sur les carburants et taxes de vente.

Tableau 19 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix de l'essence, par région administrative, 2025

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - essence ordinaire (\$/litre) 2025												Moyenne annuelle estimée - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
01 Bas-Saint-Laurent													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,46	0,46	0,46	0,46	0,46	0,46	0,45	0,45	0,46	0,45	0,46	0,44	0,46
Marge de détail estimée	0,11	0,11	0,11	0,10	0,05	0,09	0,16	0,14	0,06	0,10	0,08	0,17	0,11
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,43	0,43	0,43	0,43	0,43	0,43	0,42	0,42	0,43	0,42	0,43	0,41	0,43
Marge de détail estimée	0,05	0,04	0,04	0,06	0,01	0,03	0,07	0,07	0,00	0,03	0,03	0,08	0,04
03 Capitale-Nationale													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,48	0,48	0,48	0,49	0,48	0,47	0,47	0,49	0,47	0,48	0,47	0,48
Marge de détail estimée	0,12	0,10	0,09	0,10	0,06	0,09	0,13	0,13	0,08	0,10	0,06	0,13	0,10
04 Mauricie													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,48	0,48	0,48	0,48	0,47	0,46	0,47	0,48	0,47	0,48	0,46	0,47
Marge de détail estimée	0,07	0,06	0,05	0,08	0,03	0,07	0,13	0,11	0,04	0,09	0,05	0,12	0,08
05 Estrie													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,48	0,47	0,47	0,48	0,47	0,46	0,47	0,48	0,47	0,48	0,46	0,47
Marge de détail estimée	0,07	0,09	0,08	0,09	0,04	0,08	0,14	0,12	0,07	0,12	0,06	0,13	0,09
06 Montréal													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,52	0,52	0,51	0,51	0,52	0,51	0,50	0,50	0,52	0,51	0,51	0,50	0,51
Marge de détail estimée	0,13	0,13	0,11	0,10	0,08	0,10	0,16	0,16	0,09	0,09	0,08	0,11	0,11
07 Outaouais													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,43	0,43	0,43	0,43	0,44	0,43	0,42	0,42	0,44	0,43	0,43	0,42	0,43
Marge de détail estimée	0,07	0,07	0,06	0,04	0,02	0,05	0,10	0,09	0,05	0,06	0,06	0,11	0,07

Tableau 19 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix de l'essence, par région administrative, 2025 (suite)

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - essence ordinaire (\$/litre) 2025												Moyenne annuelle estimée - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
08 Abitibi-Témiscamingue													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
Taxes ²	0,43	0,43	0,42	0,43	0,43	0,42	0,41	0,42	0,43	0,42	0,43	0,41	0,42
Marge de détail estimée	0,17	0,18	0,17	0,15	0,10	0,13	0,19	0,18	0,11	0,14	0,11	0,16	0,15
09 Côte-Nord													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taxes ²	0,43	0,43	0,43	0,43	0,44	0,43	0,42	0,42	0,44	0,43	0,43	0,42	0,43
Marge de détail estimée	0,10	0,10	0,09	0,09	0,04	0,09	0,13	0,11	0,04	0,11	0,08	0,17	0,09
10 Nord-du-Québec													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Taxes ²	0,44	0,44	0,43	0,43	0,44	0,43	0,42	0,43	0,44	0,43	0,43	0,42	0,43
Marge de détail estimée	0,21	0,22	0,22	0,23	0,18	0,22	0,29	0,27	0,19	0,24	0,20	0,25	0,23
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taxes ²	0,45	0,45	0,44	0,44	0,45	0,44	0,43	0,44	0,45	0,44	0,44	0,43	0,44
Marge de détail estimée	0,13	0,14	0,14	0,11	0,06	0,10	0,15	0,14	0,10	0,15	0,11	0,17	0,13
12 Chaudière-Appalaches													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,48	0,48	0,48	0,49	0,48	0,47	0,47	0,49	0,47	0,48	0,47	0,48
Marge de détail estimée	0,09	0,08	0,08	0,10	0,05	0,08	0,13	0,12	0,07	0,10	0,04	0,13	0,09
13 Laval													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,52	0,52	0,51	0,51	0,52	0,51	0,50	0,50	0,52	0,51	0,51	0,50	0,51
Marge de détail estimée	0,13	0,12	0,11	0,10	0,08	0,10	0,17	0,16	0,09	0,09	0,08	0,10	0,11
14 Lanaudière													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,49	0,49	0,49	0,49	0,50	0,49	0,48	0,48	0,50	0,49	0,49	0,48	0,49
Marge de détail estimée	0,05	0,06	0,06	0,08	0,04	0,07	0,13	0,11	0,04	0,07	0,05	0,09	0,07

Tableau 19 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix de l'essence, par région administrative, 2025 (suite)

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - essence ordinaire (\$/litre) 2025												Moyenne annuelle estimée - essence ordinaire (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
15 Laurentides													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,50	0,50	0,49	0,49	0,50	0,49	0,48	0,48	0,50	0,49	0,49	0,48	0,49
Marge de détail estimée	0,07	0,08	0,07	0,08	0,04	0,07	0,12	0,11	0,07	0,09	0,05	0,11	0,08
16 Montérégie													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,48	0,48	0,50	0,48	0,49	0,47	0,49
Marge de détail estimée	0,09	0,10	0,09	0,08	0,05	0,08	0,14	0,12	0,06	0,08	0,05	0,10	0,09
17 Centre-du-Québec													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,48	0,48	0,48	0,49	0,48	0,47	0,47	0,49	0,47	0,48	0,47	0,48
Marge de détail estimée	0,05	0,06	0,06	0,07	0,02	0,06	0,11	0,09	0,05	0,07	0,02	0,08	0,06
Ensemble du Québec (moyenne pondérée)													
Prix minimal à la rampe de chargement	0,97	0,96	0,95	0,95	0,99	0,94	0,88	0,89	0,99	0,92	0,95	0,85	0,94
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,48	0,48	0,47	0,48	0,48	0,47	0,46	0,47	0,48	0,47	0,48	0,46	0,47
Marge de détail estimée	0,09	0,09	0,09	0,09	0,05	0,08	0,14	0,12	0,06	0,09	0,06	0,12	0,09

Source : Régie de l'énergie.

Notes :

1. Coût de transport entre la rampe de chargement et l'essencerie.
2. Taxes spécifiques sur les carburants et taxes de vente.

Tableau 20 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix du carburant diesel, par région administrative, 2024

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - carburant diesel (\$/litre) - 2024												Moyenne annuelle estimée - carburant diesel (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
01 Bas-Saint-Laurent													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,45	0,46	0,45	0,45	0,44	0,44	0,44	0,43	0,42	0,42	0,43	0,44	0,44
Marge de détail estimée	0,12	0,12	0,14	0,14	0,12	0,11	0,12	0,15	0,18	0,18	0,14	0,12	0,13
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,43	0,43	0,43	0,42	0,42	0,41	0,42	0,41	0,39	0,40	0,41	0,41	0,41
Marge de détail estimée	0,14	0,13	0,16	0,15	0,14	0,14	0,12	0,15	0,17	0,15	0,11	0,10	0,15
03 Capitale-Nationale													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,47	0,47	0,46	0,46	0,46	0,45	0,44	0,44	0,45	0,45	0,46
Marge de détail estimée	0,12	0,11	0,13	0,12	0,11	0,11	0,10	0,12	0,16	0,16	0,12	0,11	0,12
04 Mauricie													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,47	0,47	0,47	0,46	0,46	0,45	0,46	0,45	0,43	0,44	0,45	0,45	0,45
Marge de détail estimée	0,11	0,10	0,12	0,12	0,11	0,11	0,09	0,13	0,20	0,18	0,13	0,11	0,12
05 Estrie													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,47	0,47	0,46	0,46	0,46	0,45	0,44	0,44	0,45	0,45	0,46
Marge de détail estimée	0,11	0,10	0,12	0,11	0,11	0,10	0,09	0,12	0,21	0,17	0,13	0,11	0,12
06 Montréal													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,47	0,46	0,46	0,45	0,46	0,45	0,43	0,44	0,45	0,45	0,46
Marge de détail estimée	0,11	0,11	0,12	0,12	0,11	0,12	0,11	0,12	0,17	0,18	0,16	0,15	0,13
07 Outaouais													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,46	0,46	0,46	0,45	0,45	0,44	0,45	0,44	0,42	0,43	0,44	0,44	0,44
Marge de détail estimée	0,10	0,09	0,09	0,09	0,10	0,10	0,09	0,13	0,15	0,14	0,11	0,10	0,11

Tableau 20 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix du carburant diesel, par région administrative, 2024 (suite)

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - carburant diesel (\$/litre) - 2024												Moyenne annuelle estimée - carburant diesel (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
08 Abitibi-Témiscamingue													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taxes ²	0,43	0,44	0,43	0,43	0,42	0,42	0,42	0,41	0,40	0,40	0,41	0,41	0,42
Marge de détail estimée	0,11	0,10	0,14	0,15	0,16	0,13	0,10	0,14	0,20	0,15	0,12	0,14	0,14
09 Côte-Nord													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taxes ²	0,43	0,44	0,43	0,43	0,42	0,42	0,42	0,41	0,40	0,40	0,41	0,42	0,42
Marge de détail estimée	0,14	0,11	0,14	0,14	0,14	0,13	0,11	0,15	0,19	0,17	0,13	0,12	0,14
10 Nord-du-Québec													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Taxes ²	0,43	0,44	0,43	0,43	0,42	0,42	0,42	0,41	0,40	0,41	0,42	0,42	0,42
Marge de détail estimée	0,20	0,19	0,20	0,20	0,21	0,20	0,20	0,22	0,23	0,19	0,17	0,19	0,20
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
Taxes ²	0,43	0,44	0,43	0,43	0,42	0,42	0,42	0,41	0,40	0,40	0,41	0,42	0,42
Marge de détail estimée	0,11	0,10	0,12	0,12	0,11	0,10	0,10	0,12	0,17	0,17	0,13	0,12	0,12
12 Chaudière-Appalaches													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,47	0,47	0,46	0,46	0,46	0,45	0,44	0,44	0,45	0,45	0,46
Marge de détail estimée	0,11	0,10	0,12	0,12	0,10	0,10	0,09	0,12	0,20	0,18	0,13	0,12	0,12
13 Laval													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,47	0,46	0,46	0,45	0,46	0,45	0,43	0,44	0,45	0,45	0,46
Marge de détail estimée	0,11	0,11	0,12	0,11	0,11	0,12	0,11	0,12	0,15	0,16	0,14	0,13	0,12
14 Lanaudière													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,47	0,47	0,46	0,45	0,46	0,45	0,44	0,44	0,45	0,45	0,46
Marge de détail estimée	0,10	0,09	0,10	0,09	0,10	0,10	0,09	0,11	0,16	0,14	0,11	0,10	0,12

Tableau 20 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix du carburant diesel, par région administrative, 2024 (suite)

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - carburant diesel (\$/litre) - 2024												Moyenne annuelle estimée - carburant diesel (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
15 Laurentides													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,47	0,46	0,46	0,45	0,46	0,45	0,43	0,44	0,45	0,45	0,45
Marge de détail estimée	0,12	0,11	0,12	0,12	0,12	0,12	0,11	0,13	0,18	0,16	0,13	0,12	0,13
16 Montérégie													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,47	0,47	0,46	0,45	0,46	0,45	0,44	0,44	0,45	0,45	0,46
Marge de détail estimée	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,10	0,12	0,17	0,16	0,13	0,12	0,12
17 Centre-du-Québec													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,47	0,47	0,46	0,46	0,46	0,45	0,44	0,44	0,45	0,45	0,46
Marge de détail estimée	0,10	0,10	0,12	0,12	0,12	0,11	0,10	0,13	0,21	0,17	0,13	0,11	0,13
Ensemble du Québec (moyenne pondérée)													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,26	1,29	1,26	1,24	1,19	1,17	1,19	1,13	1,04	1,07	1,14	1,16	1,18
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,46	0,46	0,46	0,45	0,45	0,44	0,45	0,44	0,42	0,43	0,44	0,44	0,45
Marge de détail estimée	0,12	0,11	0,12	0,12	0,12	0,11	0,11	0,13	0,18	0,17	0,13	0,12	0,13

Source : Régie de l'énergie.

Notes :

1. Coût de transport entre la rampe de chargement et l'essencerie.
2. Taxes spécifiques sur les carburants et taxes de vente.

Tableau 21 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix du carburant diesel, par région administrative, 2025

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - carburant diesel (\$/litre) - 2025												Moyenne annuelle estimée - carburant diesel (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
01 Bas-Saint-Laurent													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,46	0,46	0,44	0,43	0,41	0,41	0,42	0,42	0,44	0,43	0,46	0,44	0,43
Marge de détail estimée	0,07	0,07	0,13	0,15	0,22	0,18	0,17	0,19	0,06	0,07	0,06	0,12	0,12
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,43	0,43	0,42	0,40	0,39	0,39	0,40	0,39	0,41	0,41	0,43	0,42	0,41
Marge de détail estimée	0,05	0,07	0,11	0,15	0,20	0,19	0,19	0,21	0,06	0,09	0,07	0,13	0,13
03 Capitale-Nationale													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,46	0,45	0,43	0,43	0,44	0,43	0,45	0,45	0,47	0,46	0,45
Marge de détail estimée	0,07	0,07	0,11	0,14	0,20	0,18	0,17	0,19	0,05	0,06	0,05	0,09	0,11
04 Mauricie													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,47	0,47	0,46	0,44	0,43	0,43	0,43	0,43	0,45	0,45	0,47	0,46	0,45
Marge de détail estimée	0,05	0,05	0,10	0,15	0,22	0,19	0,16	0,19	0,05	0,06	0,03	0,10	0,11
05 Estrie													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,46	0,45	0,43	0,43	0,44	0,43	0,45	0,45	0,47	0,46	0,45
Marge de détail estimée	0,04	0,05	0,11	0,16	0,23	0,20	0,18	0,20	0,06	0,07	0,04	0,11	0,12
06 Montréal													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,46	0,44	0,43	0,43	0,44	0,43	0,45	0,45	0,47	0,46	0,45
Marge de détail estimée	0,11	0,09	0,13	0,16	0,23	0,20	0,20	0,20	0,07	0,08	0,07	0,10	0,14
07 Outaouais													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,46	0,46	0,45	0,43	0,42	0,42	0,43	0,42	0,44	0,44	0,46	0,45	0,44
Marge de détail estimée	0,06	0,07	0,11	0,13	0,20	0,19	0,18	0,20	0,06	0,07	0,05	0,11	0,12

Tableau 21 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix du carburant diesel, par région administrative, 2025 (suite)

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - carburant diesel (\$/litre) - 2025												Moyenne annuelle estimée - carburant diesel (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
08 Abitibi-Témiscamingue													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taxes ²	0,43	0,44	0,42	0,41	0,39	0,39	0,40	0,39	0,42	0,41	0,44	0,42	0,41
Marge de détail estimée	0,08	0,09	0,16	0,19	0,26	0,22	0,19	0,21	0,07	0,07	0,04	0,14	0,14
09 Côte-Nord													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taxes ²	0,43	0,44	0,42	0,41	0,39	0,39	0,40	0,40	0,42	0,41	0,44	0,42	0,41
Marge de détail estimée	0,06	0,08	0,12	0,15	0,22	0,20	0,19	0,20	0,06	0,07	0,05	0,11	0,12
10 Nord-du-Québec													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Taxes ²	0,44	0,44	0,42	0,41	0,39	0,40	0,40	0,40	0,42	0,42	0,44	0,42	0,42
Marge de détail estimée	0,17	0,19	0,23	0,27	0,32	0,30	0,30	0,30	0,17	0,19	0,15	0,23	0,23
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
Taxes ²	0,44	0,44	0,42	0,41	0,39	0,40	0,40	0,40	0,42	0,42	0,44	0,42	0,42
Marge de détail estimée	0,08	0,08	0,13	0,14	0,20	0,18	0,17	0,19	0,06	0,07	0,06	0,11	0,12
12 Chaudière-Appalaches													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,46	0,45	0,43	0,43	0,44	0,43	0,45	0,45	0,47	0,46	0,45
Marge de détail estimée	0,05	0,05	0,12	0,17	0,24	0,19	0,17	0,19	0,05	0,06	0,04	0,11	0,12
13 Laval													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,46	0,44	0,43	0,43	0,44	0,43	0,45	0,45	0,47	0,46	0,45
Marge de détail estimée	0,10	0,09	0,12	0,13	0,20	0,18	0,19	0,19	0,06	0,07	0,07	0,09	0,12
14 Lanaudière													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,46	0,44	0,43	0,43	0,44	0,43	0,45	0,45	0,47	0,46	0,45
Marge de détail estimée	0,05	0,05	0,10	0,14	0,20	0,18	0,17	0,18	0,04	0,05	0,03	0,09	0,11

Tableau 21 : Composantes estimées moyennes mensuelles du prix du carburant diesel, par région administrative, 2025 (suite)

Régions	Composantes estimées moyennes mensuelles - carburant diesel (\$/litre) - 2025												Moyenne annuelle estimée - carburant diesel (\$/litre)
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
15 Laurentides													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,45	0,44	0,43	0,43	0,43	0,43	0,45	0,45	0,47	0,46	0,45
Marge de détail estimée	0,07	0,07	0,11	0,14	0,22	0,20	0,20	0,20	0,07	0,08	0,06	0,11	0,13
16 Montérégie													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,46	0,44	0,43	0,43	0,44	0,43	0,45	0,45	0,47	0,46	0,45
Marge de détail estimée	0,07	0,07	0,11	0,14	0,21	0,18	0,18	0,19	0,06	0,07	0,05	0,09	0,12
17 Centre-du-Québec													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taxes ²	0,47	0,47	0,46	0,45	0,43	0,43	0,44	0,43	0,45	0,45	0,47	0,46	0,45
Marge de détail estimée	0,03	0,04	0,10	0,17	0,24	0,19	0,17	0,20	0,05	0,06	0,04	0,11	0,12
Ensemble du Québec (moyenne pondérée)													
Prix minimal à la rampe de chargement	1,29	1,30	1,19	1,10	1,00	1,01	1,05	1,02	1,16	1,15	1,30	1,19	1,15
Coût de transport ¹	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxes ²	0,46	0,46	0,45	0,43	0,42	0,42	0,43	0,42	0,44	0,44	0,46	0,45	0,44
Marge de détail estimée	0,07	0,07	0,12	0,15	0,22	0,19	0,18	0,20	0,06	0,07	0,05	0,11	0,12

Source : Régie de l'énergie.

Notes :

1. Coût de transport entre la rampe de chargement et l'essencerie.
2. Taxes spécifiques sur les carburants et taxes de vente.

Annexe 2:

Caractéristiques du marché – tableaux détaillés

Tableau 22 : Nombre d'essenceries en opération, volume de ventes et répartition par région administrative du Québec, 2022 et 2024

Région administrative		Essenceries				Volume annuel de ventes en million de litres (ML)								Répartition (%)			
		Nombre		Var. 2022-2024		Total		Var. 2022-2024		Par essencerie ¹		Var. 2022-2024		Essenceries		Ventes	
		2022 ²	2024	Nbre	%	2022 ²	2024	ML	%	2022 ²	2024	ML	%	2022 ²	2024	2022 ²	2024
1	Bas-Saint-Laurent	133	124	-9	-6,8	255	260	5,2	2,1	1,92	2,10	0,2	9,5	4,8	4,6	3,1	3,1
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	176	169	-7	-4,0	341	352	10,8	3,2	1,94	2,08	0,1	7,5	6,3	6,3	4,1	4,2
3	Capitale-Nationale	226	217	-9	-4,0	709	719	10,2	1,4	3,14	3,31	0,2	5,6	8,1	8,1	8,5	8,5
4	Mauricie	128	128	0	0,0	346	361	14,5	4,2	2,71	2,84	0,1	5,0	4,6	4,8	4,2	4,3
5	Estrie	207	200	-7	-3,4	562	550	-12,3	-2,2	2,72	2,74	0,0	0,7	7,4	7,5	6,8	6,5
6	Montréal	254	243	-11	-4,3	1 012	1 021	8,1	0,8	4,02	4,22	0,2	5,0	9,1	9,1	12,2	12,1
7	Outaouais	113	112	-1	-0,9	385	409	24,5	6,4	3,43	3,65	0,2	6,4	4,1	4,2	4,6	4,8
8	Abitibi-Témiscamingue	90	83	-7	-7,8	162	181	18,7	11,5	1,80	2,18	0,4	20,9	3,2	3,1	2,0	2,1
9	Côte-Nord	73	71	-2	-2,7	121	124	3,5	2,9	1,65	1,80	0,1	8,9	2,6	2,7	1,5	1,5
10	Nord-du-Québec	15	15	0	0,0	35	37	1,2	3,3	2,37	2,44	0,1	3,3	0,5	0,6	0,4	0,4
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	82	72	-10	-12,2	128	134	6,5	5,0	1,56	1,87	0,3	19,6	3,0	2,7	1,5	1,6
12	Chaudière-Appalaches	230	222	-8	-3,5	563	598	34,6	6,2	2,45	2,70	0,3	10,5	8,3	8,3	6,8	7,1
13	Laval	76	72	-4	-5,3	359	365	6,1	1,7	4,72	5,14	0,4	8,9	2,7	2,7	4,3	4,3
14	Lanaudière	204	197	-7	-3,4	674	673	-0,5	-0,1	3,32	3,42	0,1	3,0	7,3	7,4	8,1	8,0
15	Laurentides	231	227	-4	-1,7	853	821	-31,9	-3,7	3,69	3,62	-0,1	-2,0	8,3	8,5	10,3	9,7
16	Montréal	419	401	-18	-4,3	1 486	1 496	9,3	0,6	3,56	3,76	0,2	5,7	15,1	15,0	17,9	17,7
17	Centre-du-Québec	122	118	-4	-3,3	326	338	12,2	3,8	2,67	2,84	0,2	6,4	4,4	4,4	3,9	4,0
Ensemble du Québec		2 779	2 671	-108	-3,9	8 316	8 437	120,8	1,5	3,00	3,17	0,2	5,6	100	100	100	100

Source : Régie de l'énergie.

Notes :

1. Calculé à partir des essenceries pour lesquelles le volume annuel de ventes est disponible.

2. Les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, ainsi que les municipalités les constituant, ont changé de région administrative d'appartenance, passant de la Montérégie (16) à l'Estrie (5), par le décret 961-2021 publié dans la Gazette officielle du Québec, partie 2, du 28 juillet 2021.

Pour simplifier la présentation, certains des résultats présentés au tableau sont arrondis, soit à une décimale soit à deux décimales. Ainsi, les totaux pourraient différer de ceux que le lecteur pourrait obtenir en les recalculant à partir des données arrondies.

**Tableau 23 : Nombre d'essenceries et volumes annuels de ventes par région administrative du Québec,
par type de carburant, 2022 et 2024**

Région administrative / type de carburants		Essence						Carburant diesel					
		Nombre d'essenceries ¹		Volume annuel de ventes (millions de litres)				Nombre d'essenceries ¹		Volume annuel de ventes (millions de litres)			
				Total		Par essence ²				Total		Par essence ²	
		2022 ³	2024	2022 ³	2024	2022 ³	2024	2022 ³	2024	2022 ³	2024	2022 ³	2024
1	Bas-Saint-Laurent	133	124	232	238	1,75	1,92	101	94	23	22	0,23	0,24
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	176	169	311	322	1,77	1,90	136	130	29	30	0,22	0,23
3	Capitale-Nationale	226	217	666	677	2,95	3,12	166	163	43	42	0,26	0,26
4	Mauricie	128	128	308	324	2,41	2,55	105	105	38	37	0,36	0,35
5	Estrie	207	199	513	504	2,48	2,52	168	163	49	46	0,29	0,28
6	Montréal	254	243	959	973	3,80	4,02	160	153	54	48	0,34	0,31
7	Outaouais	113	112	344	383	3,08	3,42	92	86	40	26	0,44	0,31
8	Abitibi-Témiscamingue	90	83	143	158	1,59	1,90	70	68	19	23	0,28	0,34
9	Côte-Nord	73	71	105	108	1,44	1,56	55	56	15	17	0,28	0,31
10	Nord-du-Québec	15	15	24	26	1,62	1,75	14	14	11	10	0,80	0,74
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	82	72	111	118	1,36	1,63	70	61	17	17	0,24	0,27
12	Chaudière-Appalaches	229	221	518	552	2,26	2,51	182	177	45	46	0,25	0,26
13	Laval	76	72	340	348	4,47	4,91	54	51	19	16	0,35	0,33
14	Lanaudière	204	197	615	616	3,03	3,13	173	168	58	57	0,34	0,34
15	Laurentides	231	227	768	754	3,33	3,32	197	194	85	67	0,43	0,34
16	Montérégie	419	401	1 372	1 393	3,28	3,50	338	325	115	102	0,34	0,32
17	Centre-du-Québec	122	117	299	312	2,45	2,64	108	106	27	26	0,25	0,24
Ensemble du Québec		2 778	2 668	7 630	7 805	3,00	2,75	2 189	2 114	687	632	0,31	0,30

Source : Régie de l'énergie.

Notes :

1. Lorsque le volume de ventes n'est pas disponible, la Régie pose l'hypothèse que les essenceries vendent les deux types de carburants.
2. Calculé à partir des essenceries pour lesquelles le volume annuel de ventes est disponible.
3. Les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, ainsi que les municipalités les constituant, ont changé de région administrative d'appartenance, passant de la Montérégie (16) à l'Estrie (5), par le décret 961-2021 publié dans la Gazette officielle du Québec, partie 2, du 28 juillet 2021.

Certains des résultats présentés au tableau sont arrondis. Ainsi, les totaux pourraient différer de ceux que le lecteur pourrait obtenir en les recalculant à partir des données arrondies.

Tableau 24 : Répartition des essenceries de chaque région administrative du Québec, par intervalle du volume de vente, 2024

Volume annuel de ventes (ML)	Répartition en % du nombre d'essenceries en 2024																
	Bas-Saint-Laurent	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Montréal	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nord-du-Québec	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Chaudière-Appalaches	Laval	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Centre-du-Québec
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17
moins de 500 000	19,4	10,7	2,8	5,5	8,5	4,1	6,3	21,7	11,3	13,3	9,7	9,5	4,2	6,6	5,3	3,0	10,2
500 000 à moins de 1	11,3	17,8	5,1	8,6	5,0	2,5	8,0	9,6	18,3	20,0	15,3	10,4	0,0	5,1	4,0	4,7	9,3
1 à moins de 2	21,0	21,9	28,6	32,8	32,0	9,1	15,2	20,5	38,0	6,7	37,5	27,9	11,1	21,8	18,5	20,7	26,3
2 à moins de 3	21,0	27,8	23,5	24,2	24,5	21,8	17,9	19,3	11,3	26,7	20,8	20,7	12,5	17,3	23,3	26,9	18,6
3 à moins de 4	15,3	13,6	19,4	13,3	15,0	21,0	13,4	10,8	11,3	13,3	11,1	15,3	15,3	17,3	15,4	15,5	17,8
4 à moins de 5	8,9	4,7	11,5	5,5	9,5	16,0	15,2	10,8	4,2	13,3	2,8	9,0	23,6	12,7	11,5	12,2	9,3
5 à moins de 6	0,8	1,8	5,1	3,1	2,0	9,1	8,9	3,6	2,8	6,7	1,4	4,1	12,5	8,6	10,1	5,5	4,2
6 à moins de 7	0,8	0,6	2,3	3,1	1,0	5,8	3,6	3,6	0,0	0,0	1,4	0,5	6,9	4,6	4,0	3,0	0,8
7 à moins de 8	1,6	0,6	0,5	0,8	1,5	2,5	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,9	3,0	0,9	2,2	0,0
8 à moins de 9	0,0	0,0	0,5	0,0	0,5	3,3	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8	0,0	1,8	1,5	0,0
9 à moins de 10	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	2,1	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,4	1,5	3,1	0,5	0,0
10 à moins de 15	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	1,2	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	1,0	1,8	1,7	2,5
15 à moins de 25	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0
25 à moins de 35	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,4	0,2	0,8
35 et plus	0,0	0,0	0,9	0,8	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,4	0,0	0,0	0,7	0,0

Source : Régie de l'énergie.

Certains des résultats présentés au tableau sont arrondis. Ainsi, les totaux pourraient différer de ceux que le lecteur pourrait obtenir en les recalculant à partir des données arrondies.

Tableau 25 : Modèles commerciaux, en 2022 et 2024

Modèle commercial ¹ Essencerie :	Nombre d'essenceries			Volume annuel de ventes (millions de litres)					Répartition (%)	
				Total			Par essencerie ²		En nombre d'essenceries	En volume de ventes
	2022	2024	Var. (%) 2022-2024	2022	2024	Var. (%) 2022-2024	2022	2024	2024	
Poste autonome ³	13	13	0,0	11	10	-14,4	0,87	0,74	0,5	0,1
Avec "gaz bar" ⁴	180	132	-26,7	254	202	-20,2	1,41	1,53	4,9	2,4
Avec dépanneur	2 338	2 335	-0,1	7 170	7 265	1,3	3,07	3,12	87,4	86,1
Avec petit commerce	127	104	-18,1	205	165	-19,6	1,62	1,59	3,9	2,0
Avec grand commerce	52	52	0,0	768	830	8,1	14,77	16,27	1,9	9,8
Avec atelier mécanique	276	188	-31,9	440	263	-40,3	1,60	1,40	7,0	3,1
Avec lave-auto	560	550	-1,8	2 197	2 246	2,2	3,93	4,08	20,6	26,6
Avec service de restauration	836	451	-46,1	3 476	2 370	-31,8	4,17	5,27	16,9	28,1
Libre-service ⁵	2 189	2 186	-0,1	7 329	7 544	2,9	3,35	3,46	81,8	89,4
Avec service ⁶	450	386	-14,2	886	834	-5,9	1,98	2,17	14,5	9,9
Avec bornes de recharge	130	112	-13,8	278	552	98,3	2,14	4,93	4,2	6,5
Libre-service avec dépanneur⁷	2 080	2 082	0,1	6 564	6 671	1,6	3,16	3,20	77,9	79,1

Source : Régie de l'énergie.

Notes :

1. Non mutuellement exclusif. Les essenceries avec service mixte sont comptabilisées à la fois dans "Libre-service" et "Avec service".

2. Calculé à partir des essenceries pour lesquelles le volume annuel de ventes est disponible.

3. Essencerie sans employé et avec paiement par carte seulement, équipée ou non d'un système de surveillance et d'assistance.

4. Essencerie avec employés qui n'est jumelée à aucun autre commerce.

5. Essencerie où le client doit lui-même faire le plein de carburant de son véhicule automobile.

6. Essencerie où le plein de carburant d'un véhicule automobile est effectué par un employé de l'essencerie.

7. Modèle commercial retenu par la Régie comme modèle de référence d'une essencerie efficace dans ses décisions D-2013-087, D-2018-087 et D-2022-017.

Pour simplifier la présentation, certains des résultats présentés au tableau sont arrondis, soit à une décimale soit à deux décimales. Ainsi, les totaux pourraient différer de ceux que le lecteur pourrait obtenir en les recalculant à partir des données arrondies.

Tableau 26 : Structures commerciales des essenceries, par région administrative, 2022 et 2024

Région administrative		Détaillant corporatif		Concessionnaire affilié		Détaillant indépendant pur		Concessionnaire indépendant		Détaillant affilié		Détaillant distributeur	
		2022	2024	2022	2024	2022	2024	2022	2024	2022	2024	2022	2024
1	Bas-Saint-Laurent	20	19	15	10	4	3	66	55	8	7	20	30
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	79	77	44	43	2	1	30	26	9	10	12	13
3	Capitale-Nationale	113	110	45	41	0	0	40	28	3	2	25	36
4	Mauricie	43	43	55	55	1	1	18	15	0	0	11	15
5	Estrie	65	62	70	64	4	5	60	60	2	2	6	7
6	Montréal	200	196	20	19	6	3	24	21	4	3	0	0
7	Outaouais	52	54	24	22	0	0	32	27	1	1	4	8
8	Abitibi-Témiscamingue	10	10	9	10	12	15	55	36	0	0	4	12
9	Côte-Nord	17	17	19	19	6	6	26	23	2	2	3	4
10	Nord-du-Québec	3	3	4	3	3	4	5	5	0	0	0	0
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10	8	12	10	2	2	52	44	0	0	6	8
12	Chaudière-Appalaches	59	57	73	63	3	3	46	41	23	22	26	36
13	Laval	59	58	8	7	1	1	5	3	1	0	2	3
14	Lanaudière	96	98	62	52	4	6	30	26	1	1	11	15
15	Laurentides	110	109	65	58	7	9	41	38	2	1	6	11
16	Montérégie	199	202	88	78	12	12	107	95	3	1	10	12
17	Centre-du-Québec	35	33	56	57	3	1	19	13	0	0	9	14
Ensemble du Québec		1 170	1 156	669	611	70	72	656	556	59	52	155	224

Source : Régie de l'énergie.

Note :

1. Les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, ainsi que les municipalités les constituant, ont changé de région administrative d'appartenance, passant de la Montérégie (16) à l'Estrie (5), par le décret 961-2021 publié dans la Gazette officielle du Québec, partie 2, du 28 juillet 2021.

Définitions des structures commerciales

- **Détaillant corporatif** : Détaillant qui exploite l'essencerie mais n'est pas propriétaire du site, qui est sous la responsabilité d'un distributeur-grossiste (à titre de propriétaire ou de locataire), qui fournit le carburant et décide du prix de vente au détail du carburant. Ce type de détaillant est lié à un centre de prix
- **Concessionnaire affilié** : détaillant propriétaire de son site, qui s'approvisionne auprès d'un distributeur-grossiste avec lequel il a un contrat d'achat et dont le carburant est en consigne. Le concessionnaire affilié est lié au centre de prix du distributeur-grossiste, qui lui dicte le prix.
- **Détaillant indépendant pur** : détaillant propriétaire du site, qui s'approvisionne auprès d'un ou plusieurs grossistes de son choix et qui détermine lui-même son prix de vente au détail.
- **Concessionnaire indépendant** : détaillant propriétaire de son site, qui s'approvisionne auprès d'un distributeur-grossiste auquel il est lié par un contrat d'achat. Le concessionnaire indépendant peut vendre son produit au prix qu'il détermine et n'est pas lié à un centre de prix.
- **Détaillant affilié** : détaillant qui n'est pas propriétaire du site. Le site est sous la responsabilité d'un distributeur-grossiste (à titre de propriétaire ou de locataire) qui fournit le carburant à un prix établi par contrat. Le détaillant affilié est toutefois propriétaire du carburant dans les réservoirs, décide du prix de vente au détail et n'est pas lié à un centre de prix.
- **Détaillant-distributeur** : détaillant qui est aussi un distributeur-grossiste. Le site est sous sa responsabilité (à titre de propriétaire ou de locataire) et il est propriétaire du carburant. Ce détaillant-distributeur est responsable des opérations de la station et décide du prix de vente du produit.

Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514-873-2452

Site : <https://www.regie-energie.qc.ca/fr>
Courriel : Communications@regie-energie.qc.ca

Médias sociaux

